



# ÉVALUATION DE PROGRAMME

PROGRAMME *AIDE AUX DEVOIRS*

Rapport d'évaluation

## REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) avait le mandat de réaliser l'évaluation du programme *Aide aux devoirs* pour la période 2004-2007.

L'auteure de la présente évaluation tient à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré de près ou de loin à cette évaluation et, de façon plus particulière, les personnes suivantes de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information :

M<sup>me</sup> Geneviève Aylwin  
M<sup>me</sup> Diane Charest  
M<sup>me</sup> Francine Couture  
M<sup>me</sup> Lucie Gagnon  
M<sup>me</sup> Cindy Laberge  
M<sup>me</sup> Joanne Munn  
M. Philippe Naud  
M<sup>me</sup> Marie-France Rhéaume  
M<sup>me</sup> Ève Tellier-Bonnier

Elle remercie également toutes les personnes qui ont collaboré aux enquêtes, particulièrement le personnel de l'école Saint-Jean-Baptiste, située à Québec, qui a bien voulu participer au prétest de l'enquête menée auprès du personnel enseignant.

Finalement, elle remercie les membres du comité d'évaluation, qui ont participé activement à chacune des étapes de cette évaluation, soit :

M<sup>me</sup> Diane Charest  
*Présidente du comité et chef du Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI)*

M. Bruno Faucher  
*Direction générale des régions (DGR)*

M<sup>me</sup> Nathalie Gauthier  
*Direction régionale de la Côte-Nord*

M. Pierre Larose  
*Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ)*

M. Charles Robitaille  
*Représentant de la Direction générale des régions (DGR)*

M<sup>me</sup> Annie Tardif  
*Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ)*

M<sup>me</sup> Johanne Bouchard  
*Directrice, école Hébert*

M. Bernard Bourboin  
*Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)*

M. Neil Fleming  
*Directeur, Commission scolaire Western Québec*

M<sup>me</sup> Caroline Guay  
*Directrice, école des Nations*

M<sup>me</sup> Diane Miron  
*Présidente du conseil d'administration de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) jusqu'à la fin de mai 2007*

M<sup>me</sup> Lise Ouellet  
*Présidente du conseil d'administration de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) depuis juin 2007*

M<sup>me</sup> Solange Racine  
*Directrice générale adjointe, Commission scolaire de la Beauce-Échemin*

---

## Graphisme

Deschamps Design

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 07-01036

ISBN 978-2-550-51817-4 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE .....	v
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ÉVALUATION .....	3
1.1 Contexte de l'évaluation .....	3
1.2 Mandat d'évaluation .....	3
1.3 Destinataires de l'évaluation .....	3
1.4 Composition du comité d'évaluation .....	4
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME AIDE AUX DEVOIRS .....	5
2.1 Historique et budget du programme .....	5
2.2 Raison d'être et objectifs du programme .....	5
2.3 Clientèle cible .....	6
2.4 Démarche et critères ministériels .....	6
2.5 Premiers résultats du programme .....	7
2.6 Modèle logique .....	8
CHAPITRE 3 : STRATÉGIE D'ÉVALUATION .....	11
3.1 Période d'évaluation .....	11
3.2 Aspects de l'évaluation .....	11
3.3 Techniques de collecte de données .....	12
3.3.1 Analyse de la documentation .....	12
3.3.2 Enquêtes .....	12
3.4 Traitement des données et rapport d'évaluation .....	13
CHAPITRE 4 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION .....	15
4.1 Profil des répondants .....	15
4.2 Profil des écoles et des élèves bénéficiant du programme .....	18
4.3 Évaluation de la pertinence des activités .....	20
4.3.1 Le programme répond-il aux besoins de la clientèle? .....	20
4.3.2 Les services d'aide aux devoirs auraient-ils été mis en place sans le programme? .....	28

4.4	Évaluation de l'implantation du programme .....	31
4.4.1	La clientèle jointe correspond-elle à la clientèle ciblée? .....	31
4.4.2	Quels aspects fonctionnent ou ne fonctionnent pas? .....	33
4.4.3	Comment les ressources financières et humaines se répartissent-elles? ....	37
4.4.4	Les écoles sont-elles satisfaites des modalités du programme? .....	41
4.5	Évaluation de l'efficacité du programme .....	45
4.5.1	Quels sont les résultats immédiats du programme? .....	45
4.5.2	Dans quelle mesure les objectifs du programme ont-ils été atteints? ..	47
4.6	Évaluation des effets du programme .....	48
4.6.1	Quels sont les effets à court et à moyen terme du programme? .....	48
	CONCLUSION .....	53
	BIBLIOGRAPHIE .....	55

---

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

---

Tableau 1 :	Subvention accordée au programme <i>Aide aux devoirs</i> .....	5
Tableau 2 :	Premiers résultats du programme <i>Aide aux devoirs</i> , de 2004-2005 à 2006-2007 .....	8
Tableau 3 :	Aspects et questions d'évaluation .....	11
Tableau 4 :	Groupes ciblés et taux de réponse .....	12
Tableau 5 :	Répartition des groupes de répondants par région administrative .....	15
Tableau 6 :	Répartition des écoles selon l'indice de milieu socio-économique (imse) regroupé .....	16
Tableau 7 :	Répartition des directions d'école par type de commission scolaire ...	16
Tableau 8 :	Répartition du personnel enseignant selon le type de classe .....	17
Tableau 9 :	Nombre moyen d'élèves par cycle, par école, 2006-2007 .....	17
Tableau 10 :	Nombre d'élèves selon la taille des écoles, 2006-2007 .....	18
Tableau 11 :	Nombre moyen d'élèves bénéficiant du programme, par cycle, dans une école .....	19
Tableau 12 :	Principales préoccupations des répondants au regard de la réponse aux besoins .....	21
Tableau 13 :	Typologie des services d'aide aux devoirs .....	25
Tableau 14 :	Type d'aide aux devoirs privilégié dans les écoles .....	26
Tableau 15 :	Élèves ciblés dans les écoles .....	27
Tableau 16 :	Types d'élèves joints par les écoles .....	32
Tableau 17 :	Critères de sélection des élèves .....	32
Tableau 18 :	Lieux où sont offerts les services d'aide aux devoirs .....	33
Tableau 19 :	Pertinence des critères du programme .....	34
Tableau 20 :	Nombre d'élèves par intervenant .....	35
Tableau 21 :	Date du début des services d'aide aux devoirs (2006-2007) .....	36
Tableau 22 :	Répartition des dépenses du service d'aide aux devoirs (2006-2007)	37
Tableau 23 :	Ajout de budget par différentes instances .....	38
Tableau 24 :	Répartition du nombre d'écoles selon le type et le nombre d'intervenants .....	39

Tableau 25 :	Pourcentage d'intervenants dans le service d'aide aux devoirs selon le type .....	39
Tableau 26 :	Degré de satisfaction des directions d'école à l'égard de divers éléments .....	41
Tableau 27 :	Montants attribués par année .....	45
Tableau 28 :	Nombre de projets et montant versé par direction régionale (dr) .....	46
Tableau 29 :	Données du programme extraites des fiches des projets .....	46
Tableau 30 :	Degré de qualité de la communication entre l'école et les parents ...	50
Figure 1 :	Réponse aux besoins des élèves selon les divers répondants .....	20

---

## INTRODUCTION

---

L'article 4 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire prévoit qu'à l'intérieur des programmes des services éducatifs complémentaires, des services d'aide doivent être offerts à l'élève en vue de l'accompagner dans son cheminement scolaire, dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il éprouve. Le programme *Aide aux devoirs* vise à soutenir les établissements publics qui désirent offrir un service d'aide aux devoirs aux élèves du primaire pour maintenir leur intérêt envers l'école.

Le mandat d'évaluer le programme *Aide aux devoirs* était prévu dans le Plan triennal d'évaluation de programme 2006-2009 du Ministère. Ce plan précisait que le cadre d'évaluation et l'évaluation comme telle devaient être réalisés au cours de l'année 2006-2007.

Un cadre d'évaluation a été élaboré dans le but de préciser les principaux paramètres du déroulement de l'évaluation du programme *Aide aux devoirs*.

Le présent rapport reprend la méthodologie d'évaluation et contient l'analyse de l'ensemble des données recueillies au cours de la démarche.

Ce rapport est divisé en quatre chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte de l'évaluation. Le chapitre 2 fait la description du programme *Aide aux devoirs*. Le chapitre 3 décrit la stratégie d'évaluation privilégiée et le chapitre 4 fait état des résultats de l'évaluation.

## CHAPITRE

## 1

## CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

**1.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION**

Le plan de modernisation 2004-2007 *Moderniser l'État – Pour des services de qualité aux citoyens*, rendu public en mai 2004, confirme la volonté gouvernementale d'améliorer la prestation de services aux citoyens et réitère l'importance de l'évaluation de programme et de la gestion axée sur les résultats. Il annonce que tous les programmes seront soumis à un examen triennal, qu'ils soient reconduits avec ou sans changement, et que cet examen comprendra une évaluation des résultats obtenus.

Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a élaboré une politique ainsi qu'un cadre de gestion relatifs à l'évaluation de programme. De plus, il a produit le Plan triennal d'évaluation de programme 2006-2009, dans lequel sont précisés les programmes ou mesures pour lesquels un cadre d'évaluation ou une évaluation devront être réalisés.

**1.2 MANDAT D'ÉVALUATION**

Le mandat d'évaluer le programme *Aide aux devoirs* était prévu dans le Plan triennal d'évaluation de programme 2006-2009 du Ministère. Ce plan précisait que le cadre d'évaluation et l'évaluation comme telle devaient être réalisés au cours de l'année 2006-2007.

Le programme *Aide aux devoirs* est en place depuis 2004-2005. Il s'agit donc d'un nouveau programme. L'étude de son implantation s'avérait justifiée. Par ailleurs, la pertinence, l'efficacité et les effets (à court ou à moyen terme) du programme sont également des aspects évalués.

**1.3 DESTINATAIRES DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation du programme *Aide aux devoirs* est attendue par les autorités du MELS. Plusieurs organismes peuvent également être intéressés aux résultats de cette évaluation, entre autres :

- la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ;
- l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) ;
- l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) ;
- la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) ;
- les regroupements de directions d'école (la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement [FQDE], l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire [AMDES])

et l'Association québécoise du personnel de direction des écoles [AQPDE]).

## 1.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

L'évaluation du programme *Aide aux devoirs* est appuyée par un comité composé de représentants des parties prenantes au mandat. Ce comité est consultatif et sa participation se veut ponctuelle selon les besoins exprimés par le ou les responsables de l'évaluation à la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI).

Le comité d'évaluation rassemble les personnes suivantes.

MELS :

- M<sup>me</sup> Diane Charest, présidente du comité et chef du Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI)
- M. Bruno Faucher, représentant de la Direction générale des régions (DGR)
- M<sup>me</sup> Nathalie Gauthier, répondante du programme à la Direction régionale de la Côte-Nord
- M. Pierre Larose, conseiller à la Coordination des services complémentaires de la Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ)
- M. Charles Robitaille, représentant de la Direction générale des régions (DGR)
- M<sup>me</sup> Geneviève Rodrigue, conseillère en évaluation de programme au Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI)
- M<sup>me</sup> Annie Tardif, spécialiste en sciences de l'éducation à la Coordination des services complémentaires de la Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ)

Réseau de l'éducation :

- M<sup>me</sup> Johanne Bouchard, directrice, école Hébert, représentante de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE)
- M. Bernard Bourboin, représentant de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- M. Neil Fleming, directeur, Commission scolaire Western Québec, représentant de l'Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec (AAEAQ)
- M<sup>me</sup> Caroline Guay, directrice, école des Nations, représentante de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- M<sup>me</sup> Diane Miron, présidente du conseil d'administration de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) jusqu'à la fin de mai 2007
- M<sup>me</sup> Lise Ouellet, présidente du conseil d'administration de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) depuis juin 2007
- M<sup>me</sup> Solange Racine, directrice générale adjointe, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Le comité d'évaluation s'est réuni à deux reprises, soit pour discuter du cadre d'évaluation, puis pour commenter la version préliminaire du rapport d'évaluation.

## CHAPITRE

## 2

DESCRIPTION DU PROGRAMME  
AIDE AUX DEVOIRS**2.1 HISTORIQUE ET BUDGET DU PROGRAMME**

Au moment de l'évaluation, le programme *Aide aux devoirs* en était à sa troisième année d'activité. Il a été lancé au printemps 2004. Il représente l'un des moyens qui ont été choisis par le Ministère pour favoriser la réussite éducative et mieux prévenir le décrochage scolaire. Le tableau 1 présente les montants de la subvention accordée au programme depuis ses débuts.

**Tableau 1****Subvention accordée au programme *Aide aux devoirs***

2004-2005	2005-2006	2006-2007
10,0 M\$	20,0 M\$	20,0 M\$

Source : documentation du programme, MELS.

**Particularités pour 2006-2007**

Un montant de 250 000 \$ a été prélevé du budget du programme *Aide aux devoirs* et a été attribué à Allô prof, un organisme qui offre gratuitement aux élèves du primaire et du secondaire des services professionnels d'aide aux devoirs et leçons, soit par téléphone ou par l'entremise de son site Internet. En 2005-2006, Allô prof a répondu à 85 000 demandes d'aide venant d'élèves québécois.

Par ailleurs, à partir des sommes résiduelles du programme, un montant de 260 000 \$ réparti sur trois ans est accordé aux centres d'amitié autochtones (60 000 \$ pour 2006-2007 et 100 000 \$ pour 2007-2008 et 2008-2009), afin qu'ils puissent offrir des activités dans le cadre du programme *Aide aux devoirs* aux jeunes qui les fréquentent. L'objectif des centres d'amitié autochtones est d'améliorer la qualité de vie des autochtones en milieu urbain en appuyant des activités déterminées par eux et qui favorisent l'égalité d'accès de même que la participation à la société canadienne, tout en respectant et en renforçant le caractère culturel distinct des autochtones.

**2.2 RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le décrochage, les retards et la discontinuité du cheminement scolaire sont des réalités préoccupantes. Par exemple, en 2005-2006, la proportion des élèves de la formation générale au secondaire qui présentaient, à leur arrivée au secondaire, un retard scolaire par rapport à l'âge établi était de

25,2 %<sup>1</sup>. Le programme *Aide aux devoirs* vise à soutenir les établissements publics qui désirent offrir un service d'aide aux devoirs aux élèves du primaire pour maintenir leur intérêt envers l'école. Il vise également à mobiliser la communauté et à stimuler les initiatives locales dans la recherche de formules appropriées à chaque milieu pour :

- augmenter la motivation des élèves dans la réalisation de leurs travaux scolaires ;
- améliorer la qualité des rapports entre les parents et l'école ;
- intéresser davantage la communauté à la réussite des jeunes.

### 2.3 CLIENTÈLE CIBLE

Le programme *Aide aux devoirs* s'adresse aux élèves du primaire, particulièrement ceux qui ont des difficultés d'apprentissage.

### 2.4 DÉMARCHE ET CRITÈRES MINISTÉRIELS

- A) Pour être admissibles à une aide financière, les établissements ont à préparer des projets qu'ils soumettent à leur commission scolaire. Les projets doivent avoir lieu hors des heures de classe habituelles. Les services doivent être accessibles aux élèves au cours de l'année pendant laquelle une demande de projet a été effectuée. Les commissions scolaires doivent aussi s'assurer que les projets sont conformes aux critères ministériels suivants :
- Ils visent la mise en œuvre de nouveaux services, sont complémentaires aux actions déjà en place ou visent à les bonifier.
  - Ils sont intégrés au plan de réussite qui découle du projet éducatif de l'établissement. Les projets déposés peuvent concerner plus d'un établissement primaire. En fait, il peut y avoir autant de projets admissibles que de plans de réussite.
  - On y accorde une attention prioritaire aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.
  - Ils font appel à une contribution de la communauté, par exemple à la collaboration d'organismes communautaires, de personnes à la retraite ou encore d'élèves du secondaire, du collégial ou de l'université dont l'engagement pourrait être reconnu par leur établissement.
- B) L'école élabore son projet et, après l'avoir fait approuver par son conseil d'établissement, le soumet à sa commission scolaire.
- C) La commission scolaire analyse les projets qui lui sont soumis en fonction des critères ministériels et de ceux qu'elle s'est donnés, en respectant le budget maximal fixé par le Ministère.

<sup>1</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Indicateurs de l'éducation*, 2007, p. 64-65.

- D) La commission scolaire transmet à la ministre, à l'aide du formulaire prévu à cette fin, la liste des projets retenus. Tout projet reçu en retard à la direction régionale ne sera considéré que dans une deuxième vague de projets, soit à l'hiver. Cette deuxième vague permet d'écouler le budget résiduel pour l'année en cours, s'il y a lieu, et fait en sorte que les demandes reçues en retard ne ralentissent pas le traitement de celles qui sont arrivées à temps.
- E) À la réception de cette liste, la ministre verse aux commissions scolaires une enveloppe budgétaire en fonction des projets retenus.
- F) Les établissements rendent compte de la réalisation de leur projet dans le cadre de la reddition de comptes annuelle de leur plan de réussite prévue à la Loi sur l'instruction publique.

À la suite de la mise en application de la première année du programme, des changements ont été apportés de manière à mieux tenir compte des commentaires formulés par le réseau scolaire et les directions régionales du Ministère.

- La commission scolaire n'a plus l'obligation de créer un comité de sélection avec des partenaires externes pour l'analyse des projets.
- La commission scolaire peut proposer des projets à ses écoles; celles-ci pourront s'en prévaloir si leur conseil d'établissement les approuve.
- Dans les règles budgétaires, pour donner plus de marge de manœuvre à la commission scolaire, on a enlevé ce qui fait référence au dédommagement qu'il est possible de donner à un employé engagé dans le cadre du programme.
- Un formulaire a été prévu pour permettre aux commissions scolaires d'uniformiser l'information à transmettre à la direction régionale.

Pour l'année 2006-2007, la pratique consistant à tenir une deuxième vague de projets à l'hiver a été officialisée, tout comme l'échelonnage des dates de remise des projets (de l'école à la commission scolaire, de la commission scolaire à la direction régionale et de la direction régionale au bureau central du Ministère).

L'enveloppe budgétaire maximale disponible pour chaque commission scolaire est prédéterminée *a priori* selon un calcul qui tient compte du nombre d'établissements et du nombre d'élèves du primaire au 30 septembre et en fonction des règles budgétaires en vigueur. Le montant est versé à chaque commission scolaire après l'établissement de la liste des projets retenus, jusqu'à concurrence du montant maximal prédéterminé.

## 2.5 PREMIERS RÉSULTATS DU PROGRAMME<sup>2</sup>

Dès la première année du programme, soit 2004-2005, **1711 écoles ont présenté un projet sur un total de 2007 écoles<sup>3</sup>**, ce qui représente un nombre appréciable. Pour l'année 2005-2006, des allocations de 19,5 M\$ ont été accordées au programme, soit environ le double de l'année précédente,

2 Données fournies par la Direction générale des régions.

3 Donnée de 2003-2004 présentée dans *Statistiques de l'éducation*, 2005, MELS.

alors que les commissions scolaires ont présenté des projets concernant 1919 écoles primaires. Le nombre d'écoles participantes a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente. Une grande majorité des projets ont été présentés à l'initiative des écoles. Dans certaines commissions scolaires, des projets ont regroupé les écoles d'un même quartier. Dans quelques milieux, ce sont les commissions scolaires qui ont proposé des projets à leurs écoles. Pour la première partie de l'année 2006-2007, 1839 écoles ont présenté un projet à leur commission scolaire. La quasi-totalité du budget pour l'année a été affectée aux projets d'aide aux devoirs. En somme, il est à retenir que **la grande majorité des écoles primaires ont soumis un projet d'aide aux devoirs.**

**Tableau 2**

**Premiers résultats du programme *Aide aux devoirs*, de 2004-2005 à 2006-2007**

	2004-2005	2005-2006	% de variation (de 2004-2005 à 2005-2006)	2006-2007 (automne seulement)	% de variation (de 2005-2006 à 2006-2007)
Nombre de projets	1605	1959	+22 %	1880	-4 %
Nombre d'écoles impliquées	1711	1919	+12 %	1839	-4 %
Montant total versé	9 394 059 \$	19 510 488 \$	+108 %	19 158 387 \$	-2 %
Subvention moyenne par projet	5 853 \$	9 959 \$	+70 %	10 190 \$	+2 %

Source : documentation du programme, Direction générale des régions, MELS.

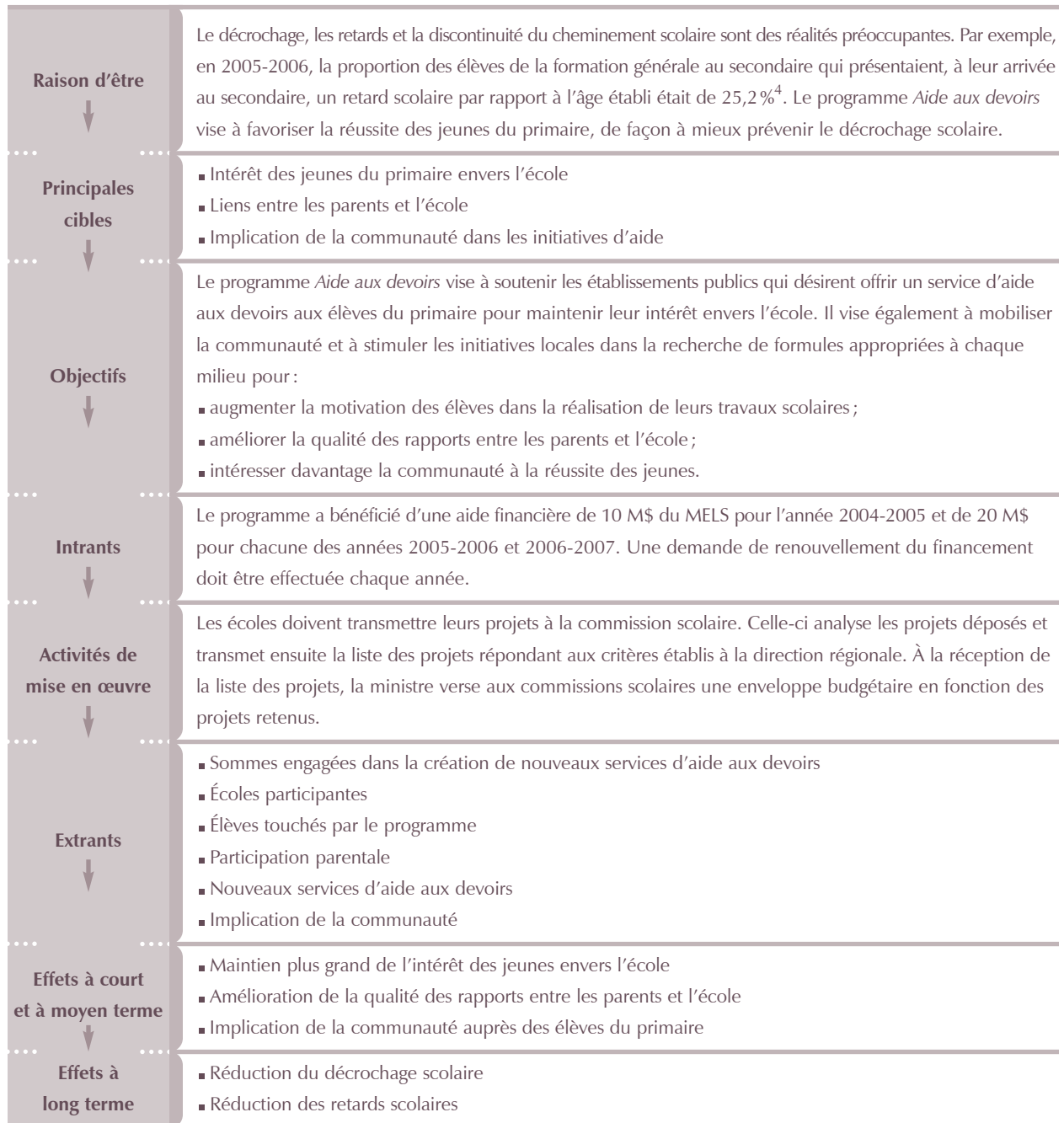
## 2.6 MODÈLE LOGIQUE

Le modèle logique est une schématisation de la réalité du programme *Aide aux devoirs*. Il permet d'illustrer les liens entre sa raison d'être, ses cibles d'intervention et les résultats attendus. Le modèle logique permet de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le programme existe-t-il (raison d'être) ?
- Comment permet-il d'intervenir (intrants et activités) ?
- Quels sont les résultats attendus à court, à moyen et à long terme (extrants et effets) ?

Le modèle logique du programme *Aide aux devoirs* est présenté à la page suivante.

## MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME AIDE AUX DEVOIRS



4 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Indicateurs de l'éducation*, 2007, p. 64-65.

## CHAPITRE

## 3

## STRATÉGIE D'ÉVALUATION

**3.1 PÉRIODE D'ÉVALUATION**

L'évaluation du programme *Aide aux devoirs* porte sur ses trois premières années d'activité, soit de 2004-2005 à 2006-2007 inclusivement.

**3.2 ASPECTS DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation de la pertinence du programme *Aide aux devoirs* a permis de vérifier les besoins de la clientèle et d'apprécier la valeur ajoutée du programme. L'évaluation de l'implantation du programme a servi à décrire son déroulement réel. L'évaluation de l'efficacité du programme a permis de mesurer l'atteinte des objectifs à l'aide des résultats immédiats obtenus. Enfin, l'évaluation des effets du programme a donné un aperçu des retombées de ses activités sur les élèves et de leurs répercussions sur les écoles primaires du Québec.

Pour pouvoir évaluer le programme, des questions d'évaluation ont été associées à ces différents aspects, en vue de porter un jugement sur une situation ou une variable. Le tableau suivant dresse la liste des questions d'évaluation examinées pour chaque aspect.

**Tableau 3****Aspect et questions d'évaluation**

Aspects de l'évaluation	Questions d'évaluation
<b>Pertinence</b>	Le programme répond-il aux besoins de la clientèle? Les services d'aide aux devoirs auraient-ils été mis en place sans le programme?
<b>Implantation</b>	La clientèle jointe correspond-elle à la clientèle ciblée? Quels aspects fonctionnent ou ne fonctionnent pas (processus, mécanique, intervention auprès des enfants)? Comment les ressources financières et humaines se répartissent-elles? Les écoles sont-elles satisfaites des modalités du programme?
<b>Efficacité</b>	Quels sont les résultats immédiats du programme? Dans quelle mesure les objectifs du programme ont-ils été atteints?
<b>Effets</b>	Quels sont les effets à court et à moyen terme du programme?

### 3.3 TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans le but de réaliser cette évaluation, deux méthodes ont été utilisées, soit la recherche documentaire et l'enquête auprès de groupes ciblés.

#### 3.3.1 ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

Une revue documentaire des écrits pertinents (documents fournis par les directions responsables, fiches des commissions scolaires fournies par les directions régionales du MELS, consultation de sites Internet ciblés, autre documentation, etc.) a été réalisée de manière à alimenter certaines observations du présent rapport.

#### 3.3.2 ENQUÊTES

Les informations nécessaires à la réalisation de cette évaluation n'étaient pas toutes disponibles à partir de la documentation. Ainsi, des enquêtes ont été effectuées, au cours des mois de mai et juin 2007, auprès des populations visées par l'évaluation. Les populations ciblées par les enquêtes sont énumérées dans le tableau ci-dessous et décrites dans les paragraphes suivants :

**Tableau 4**

#### Groupes ciblés et taux de réponse

Groupes ciblés	Type de couverture	Nb de personnes à consulter	Type de sondage utilisé	Taux de réponse	
				Nb/ttl	%
1. Commissions scolaires (services éducatifs)	Recensement	70	Questionnaire électronique	61/70	87%
2. Directions d'école	Échantillon aléatoire	625	Questionnaire électronique	411/625	66%
3. Présidents et présidentes des conseils d'établissement	Échantillon aléatoire	625	Questionnaire postal	163/625	26%
4. Personnel enseignant	Échantillon aléatoire	625 écoles x 3 enseignants	Questionnaire postal envoyé aux directions	1123/1875	60%
5. Responsables dans les directions régionales	Recensement	12	Entrevue de groupe	9/12	75%

#### Groupe 1 : Les commissions scolaires

Il s'agit ici des commissions scolaires participantes au programme *Aide aux devoirs*. Ces commissions scolaires ont été invitées à remplir un questionnaire par Internet. Un rappel a été fait de manière à obtenir le plus de répondants possible. Un taux de réponse de 87% a été obtenu auprès des directeurs et directrices des services éducatifs des commissions scolaires. Les répondants sont répartis dans toutes les régions du Québec. Notons également que 90% des répondants venaient d'une commission scolaire francophone et 10%, d'une commission scolaire anglophone.

### Groupe 2: Les directions d'école

Un échantillon aléatoire de 625 écoles primaires publiques, réparties dans toutes les régions du Québec, a été tiré. Pour le tirage de l'échantillon, le nombre total d'écoles primaires publiques au Québec était de 1958. Les directeurs et directrices ont aussi été joints par l'entremise d'un questionnaire électronique. Un taux de réponse de 66 % a été atteint pour ce groupe de répondants. Les directeurs et directrices avaient le choix de répondre au questionnaire en français ou en anglais. Un rappel a été fait auprès de l'ensemble de l'échantillon.

### Groupe 3: Les présidents et présidentes des conseils d'établissement

Ce groupe de répondants est constitué des parents qui président les conseils d'établissement des écoles primaires. L'échantillon est le même que celui des directions d'école. Ce groupe a été consulté à l'aide d'un questionnaire papier avec enveloppe de retour affranchie. Un taux de réponse de 26 % a été atteint pour ce groupe de répondants. Les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue sont surreprésentées, alors que le Nord-du-Québec et la Montérégie sont sous-représentées. Une légère surreprésentation des commissions scolaires francophones peut également être notée : 92 % des répondants font partie d'une commission scolaire francophone (8 % sont d'une commission scolaire anglophone), alors que le pourcentage est de 89 % dans la population. Les répondants avaient le choix de remplir le questionnaire en français ou en anglais. Un rappel a été fait auprès de l'ensemble de l'échantillon.

### Groupe 4: Le personnel enseignant

Ce groupe de répondants correspond au personnel enseignant dont certains élèves bénéficient de l'aide aux devoirs offerte à leur école. Il a été consulté par l'entremise des directions d'école, à qui trois questionnaires papier ont été transmis. Un échantillon de 1875 enseignants et enseignantes a été constitué. Un taux de réponse de 60 % a été atteint pour ce groupe. Les répondants avaient le choix de remplir le questionnaire en français ou en anglais. Un rappel a été fait auprès des directions d'école afin qu'elles encouragent leur personnel à répondre au sondage.

### Groupe 5: Les responsables dans les directions régionales

Les personnes responsables du programme *Aide aux devoirs* dans les directions régionales du Ministère ont été consultées. Une entrevue de groupe a été tenue dans le but d'obtenir de l'information principalement sur la présentation des projets et les critères de sélection. Neuf des douze représentants régionaux étaient présents à cette rencontre.

## 3.4 TRAITEMENT DES DONNÉES ET RAPPORT D'ÉVALUATION

L'information provenant des enquêtes a été compilée puis traitée sous forme de statistiques descriptives par le Service de la recherche et de l'évaluation de la DRSI. L'ensemble des renseignements recueillis a été analysé par la responsable de l'évaluation. Le rapport préliminaire d'évaluation, comprenant une analyse de l'ensemble des données recueillies, a été présenté aux membres du comité d'évaluation. Le rapport final a été transmis par la suite à ce comité.

## CHAPITRE

## 4

## RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## 4.1 PROFIL DES RÉPONDANTS

Les directions d'école ayant répondu au sondage venaient de toutes les régions du Québec, à l'exception du Nord-du-Québec. Les deux régions où le plus de directions ont répondu sont la Montérégie (18 % des répondants) et Montréal (15 %), conformément à leur proportion respective dans l'ensemble du Québec.

Les directeurs et directrices ( $n = 411$ ) et le personnel enseignant ( $n = 1108$ ) représentent bien la population des écoles primaires publiques du Québec. En ce qui concerne les présidents et présidentes des conseils d'établissement ( $n = 162$ ), l'échantillon de répondants est un peu moins représentatif de la population, étant donné le plus faible taux de réponse.

Tableau 5

## Répartition des groupes de répondants par région administrative

Régions administratives	Directions (%)	Écoles dans la population (%)	Personnel enseignant (%)	Conseils d'établissement (%)
Bas-Saint-Laurent	3 %	4 %	3 %	3 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	7 %	4 %	6 %	8 %
Capitale-Nationale	7 %	6 %	7 %	5 %
Mauricie	3 %	3 %	2,5 %	2 %
Estrie	6 %	5 %	5 %	8 %
Montréal	15 %	16 %	16 %	15 %
Outaouais	6 %	4 %	5,5 %	5 %
Abitibi-Témiscamingue	3 %	3 %	3 %	6 %
Côte-Nord	3 %	3 %	3 %	1 %
Nord-du-Québec	0 %	4 %	0,3 %	0,6 %
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3 %	3 %	3 %	4 %
Chaudière-Appalaches	7 %	7 %	8 %	8 %
Laval	3 %	3 %	3 %	3 %
Lanaudière	6 %	6 %	6 %	6 %
Laurentides	8 %	6 %	7 %	6 %
Montérégie	18 %	18 %	18 %	15 %
Centre-du-Québec	3 %	4 %	4 %	4 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, du personnel enseignant et des conseils d'établissement, été 2007.

## Milieu socio-économique des écoles

Le Ministère calcule annuellement deux indices de défavorisation pour les écoles des commissions scolaires linguistiques, dont l'indice de milieu socio-économique (IMSE). Les données utilisées sont tirées du recensement canadien. Elles portent sur la situation des familles québécoises ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans en provenance de l'une ou l'autre des 1504 unités de la Carte des unités de peuplement du MELS. L'IMSE est un indice composé qui utilise la proportion de mères sous-scolarisées (deux tiers de l'indice) et la proportion de parents inactifs sur le plan de l'emploi (tiers de l'indice). Des croisements ont été réalisés afin de déterminer si les directions pouvaient avoir des perceptions ou des réalités différentes selon l'indice de milieu socio-économique de leur école. Les écoles ont été regroupées en trois catégories, soit celles des milieux favorisés (déciles 1 à 3), celles des milieux moyens (déciles 4 à 7) et celles des milieux défavorisés (déciles 8 à 10).

Parmi les directions d'école ayant répondu au sondage, 22 % venaient d'une école située en milieu favorisé, 42 % en milieu moyen et 37 % en milieu défavorisé.

### Tableau 6

#### Répartition des écoles selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE) regroupé

IMSE	Nombre	%	Ensemble des écoles (%)
Déciles 1-2-3 (milieux favorisés)	89	21,7%	30%
Déciles 4-5-6-7 (milieux moyens)	172	41,8%	40%
Déciles 8-9-10 (milieux défavorisés)	150	36,5%	30%
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

## Type de commission scolaire

Le tableau 7 indique que le point de vue des directions d'école de commissions scolaires francophones est légèrement surreprésenté comparativement à celui des commissions scolaires anglophones. En effet, par rapport à l'ensemble des écoles francophones (89 %), on constate que 93 % des directeurs et directrices ont répondu, tandis que, chez les anglophones, par rapport à l'ensemble des écoles anglophones (11 %), seulement 7 % ont répondu.

### Tableau 7

#### Répartition des directions d'écoles par type de commission scolaire

Type de commission scolaire	Écoles échantillonnées (%)	Ensemble des écoles (%)
Commission scolaire francophone	93 %	89 %
Commission scolaire anglophone	7 %	11 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

## Type de classe des enseignants et enseignantes

Un peu moins du tiers du personnel enseignant ayant répondu au sondage est du premier cycle du primaire ; la même proportion est du deuxième cycle du primaire et 24 %, du troisième cycle. Les autres catégories de répondants sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8**

### Répartition du personnel enseignant selon le type de classe

Catégories	N	%
Premier cycle*	344	30 %
Deuxième cycle*	357	31 %
Troisième cycle*	278	24 %
Adaptation scolaire	19	1,7 %
Orthopédagogie	22	1,9 %
Classe multiprogramme de différents cycles (2 <sup>e</sup> – 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> , plus de deux classes, etc.)	65	5,7 %
Autres	52	4,6 %
<b>Total</b>	<b>1136</b>	<b>100 %</b>

\* Y compris les classes multiprogrammes (multi-âges, ex. : première et deuxième années).

Source : enquête auprès du personnel enseignant, été 2007.

Dans l'enquête, il a été demandé aux directions d'école combien d'élèves étaient inscrits à chacun des cycles d'enseignement. Selon les directions d'école ( $n = 410$ ), une moyenne de 79 élèves faisait partie du premier cycle, 84 élèves étaient du deuxième cycle et 90, du troisième cycle. Au total, 384 écoles sur 410 (94 %) avaient des élèves aux trois cycles.

**Tableau 9**

### Nombre moyen d'élèves par cycle, par école, 2006-2007

Cycles	Nombre moyen
Premier cycle	79
Deuxième cycle	84
Troisième cycle	90

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

Le tableau 10 ci-dessous révèle que la moitié des écoles jointes ont de 101 à 300 élèves, alors que 15 % ont 100 élèves ou moins.

**Tableau 10**

**Nombre d'élèves selon la taille des écoles, 2006-2007**

Taille des écoles	Nombre	%
100 élèves ou moins	62	15 %
De 101 à 200	89	22 %
De 201 à 300	113	28 %
De 301 à 400	80	19 %
De 401 à 500	44	11 %
De 501 à 900	22	5 %
<b>Total</b>	<b>410</b>	<b>100 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

#### FAITS SAILLANTS 4.1 – PROFIL DES RÉPONDANTS

Grâce à un taux de réponse élevé, les directions d'école et le personnel enseignant consultés représentent bien la répartition réelle dans les régions du Québec. Selon l'indice de milieu socio-économique, 22 % des écoles sont d'un milieu favorisé, 42 % sont d'un milieu moyen et 37 %, d'un milieu défavorisé.

Un peu moins du tiers du personnel enseignant ayant répondu au sondage est du premier cycle du primaire. La même proportion enseigne au deuxième cycle du primaire et 24 %, au troisième cycle.

Dans les écoles répertoriées par le sondage, une moyenne de 79 élèves faisait partie du premier cycle, 84 élèves étaient du deuxième cycle et 90, du troisième cycle.

La moitié des écoles ayant répondu au sondage ont chacune de 101 à 300 élèves.

#### 4.2 PROFIL DES ÉCOLES ET DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME

D'après l'enquête, près de la totalité (98 %) des écoles ont bénéficié, en 2006-2007 tout comme en 2005-2006, du programme *Aide aux devoirs*.

De manière plus précise, une moyenne de 12 à 16 élèves par cycle d'enseignement ont bénéficié du programme *Aide aux devoirs* au cours des années 2005-2006 et 2006-2007. Il semble toutefois qu'un peu plus d'élèves du deuxième cycle ont bénéficié du programme. Une chose est certaine, on observe beaucoup de variations au regard du nombre d'élèves bénéficiant du programme d'une école à l'autre.

**Tableau 11****Nombre moyen d'élèves bénéficiant du programme, par cycle, dans une école**

Cycles	2005-2006	2006-2007
Premier cycle	12	13
Deuxième cycle	15	16
Troisième cycle	13	15

Minimum : 0 et maximum : 134 élèves par cycle.

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

De surcroît, une analyse de la répartition des élèves par cycle dans l'ensemble des régions indique une grande variation. Par exemple, en 2005-2006, les moyennes au premier cycle ont varié de 7 (Chaudière-Appalaches) à 18 élèves (Estrie), alors qu'au total, dans une école, les moyennes ont varié de 26 en Mauricie à 53 élèves en Outaouais (données non présentées).

Du côté des enseignants et enseignantes, les deux tiers (68 %) ont mentionné que, dans leur classe, 5 élèves ou moins fréquentaient l'aide aux devoirs. Pour 21 % des enseignants et enseignantes, de 6 à 10 élèves bénéficiaient de l'aide aux devoirs, alors que 11 % avaient plus de 10 élèves participants.

**Estimation de la couverture du programme**

Pour l'année 2006-2007, si l'on considère le nombre moyen d'élèves ayant bénéficié du service (voir le tableau 11 ci-dessus) par rapport au nombre moyen d'élèves par cycle (voir le tableau 9 à la page 17), on constate que 15 % de l'ensemble des élèves ont bénéficié du programme au premier cycle, 18 % au deuxième cycle et 17 % au troisième cycle.

**FAITS SAILLANTS 4.2 – PROFIL DES ÉCOLES ET DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME**

D'après l'enquête, près de la totalité (98 %) des écoles ont bénéficié, en 2006-2007 tout comme en 2005-2006, du programme *Aide aux devoirs*.

De manière plus précise, une moyenne de 12 à 16 élèves par cycle d'enseignement ont bénéficié du programme *Aide aux devoirs* au cours des années 2005-2006 et 2006-2007.

La couverture moyenne du programme varie de 15 à 18 % des élèves du premier au troisième cycle du primaire.

## 4.3 ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES ACTIVITÉS

La pertinence du programme *Aide aux devoirs* a été mesurée principalement par la réponse aux besoins de la clientèle et par l'appréciation de la valeur ajoutée du programme. De plus, une brève description des services (y compris les services aux parents et les activités offertes par les écoles) a été réalisée, de même qu'un aperçu des services d'aide aux devoirs offerts au Québec (secteur privé, Allô prof, milieu communautaire, etc.).

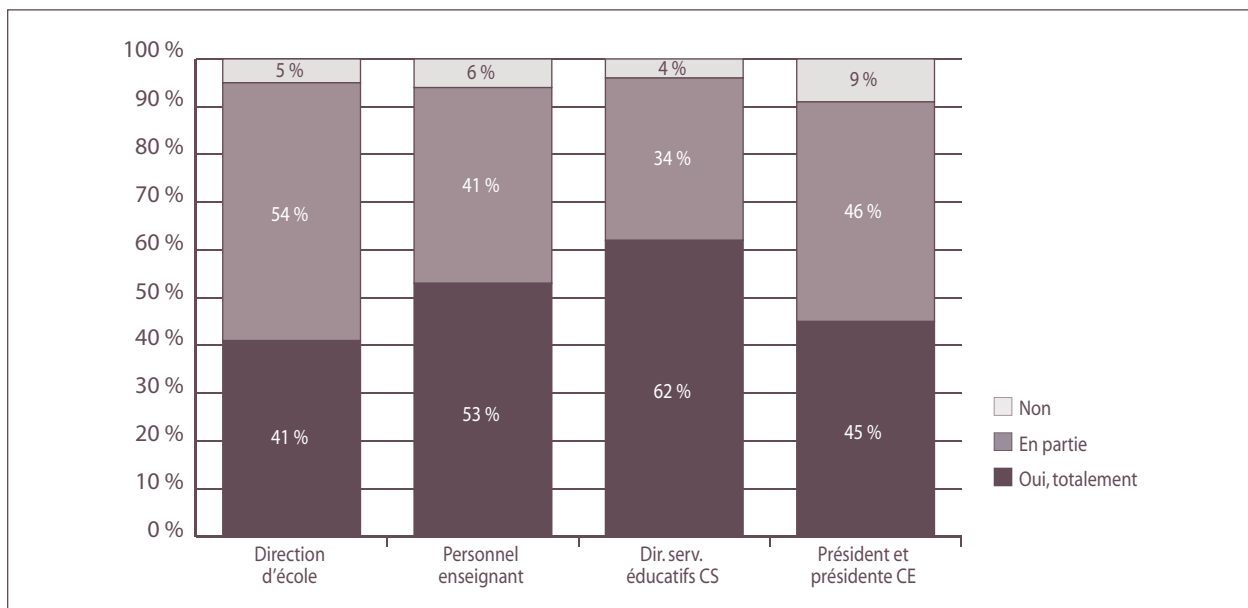
### 4.3.1 LE PROGRAMME RÉPOND-IL AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ?

D'après les données recueillies, le programme répond en partie aux besoins des élèves et des écoles. Chez les directions d'école, 41 % mentionnent que le programme répond *totale*ment aux besoins des élèves, alors que 54 % estiment qu'il y répond *en partie*. La région administrative du Québec où le plus grand pourcentage de directeurs et directrices d'école ont mentionné que le programme répondait *totale*ment aux besoins des élèves est la Mauricie (73 %). La région où les directeurs et directrices ont répondu en plus grand nombre que le programme répondait *en partie* aux besoins des élèves est la Montérégie (71 %), alors que la région de Montréal est celle où ils ont le plus (17 %) répondu *non* (données non présentées).

Chez le personnel enseignant, 53 % pense que le programme répond *totale*ment aux besoins des élèves de l'école, alors que 41 % juge qu'il y répond *en partie*.

Figure 1

#### Réponse aux besoins des élèves selon les divers répondants



Source : enquête auprès des directions d'école, du personnel enseignant, des services éducatifs des commissions scolaires et des présidents et présidentes des conseils d'établissement, été 2007.

Selon les directions d'école de milieux favorisés (IMSE 1 à 3), le programme répond aux besoins des élèves dans une proportion de 37%. Notons que 44% des directions d'école de milieux moyens (IMSE 4 à 7) sont du même avis, tout comme 41% des directions d'école de milieux défavorisés (IMSE 8 à 10).

Du côté des commissions scolaires, 62% estiment que le programme répond aux besoins des élèves et 34% jugent qu'il y répond *en partie*. Chez les présidents et présidentes des conseils d'établissement, 45% jugent que le programme répond *totalemment* aux besoins des élèves, alors que 46% estiment qu'il y répond *en partie*.

L'analyse des commentaires ci-dessous a permis de constater que les répondants ont des préoccupations communes. Comme l'indique le tableau 12, les aspects les plus notés sont le manque de personnel qualifié et les problèmes liés au transport des élèves. De plus, le personnel enseignant semble vouloir mettre en évidence le fait qu'il souhaiterait que l'encadrement des élèves soit plus individualisé.

**Tableau 12**

**Principales préoccupations des répondants au regard de la réponse aux besoins**

	Directions d'école	Personnel enseignant	Commissions scolaires	Présidents et présidentes des CE
Manque de personnel qualifié	1 <sup>er</sup> rang	2 <sup>e</sup> rang	1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> rang
Problèmes de transport après le service	2 <sup>e</sup> rang	8 <sup>e</sup> rang	1 <sup>er</sup> rang	5 <sup>e</sup> rang
Très grande demande	4 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> rang

Source : enquête auprès des directions d'école, du personnel enseignant, des services éducatifs des commissions scolaires et des présidents et présidentes des conseils d'établissement, été 2007.

**Principaux commentaires en rapport avec la réponse aux besoins**

<p><b>Directions d'école</b> (principaux commentaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Manque de personnel qualifié (74)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de constance avec les intervenants</li> <li>- Besoin de perfectionnement</li> <li>- Besoin d'orthopédagogues</li> </ul> </li> <li>■ Problèmes de transport (36)</li> <li>■ Manque d'encadrement des parents, peut les déresponsabiliser (35)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de fournir un accompagnement aux parents, de les intégrer à la démarche et de les convaincre</li> <li>- Performance de l'élève dépendant du suivi des parents à la maison (2)</li> </ul> </li> <li>■ Manque de budget (20)</li> <li>■ Souhait de pouvoir offrir le service à plus d'élèves (17)</li> <li>■ Nécessité de réaliser des interventions aussi en classe, certains le faisant déjà (13)</li> <li>■ Clientèle trop grande et augmentant chaque année (12)</li> <li>■ Difficulté à motiver les élèves (12)</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans certains cas, élèves qui se tournent vers les activités parascolaires</li> <li>■ Autres besoins dans l'école (ex. : élèves allophones, lecture, réalisation du plan de réussite, sport-études, arts-études) (11)</li> </ul>
<b>Personnel enseignant</b> (principaux commentaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Trop d'élèves par intervenant, besoin de plus d'encadrement ou d'un encadrement plus individualisé (81)</li> <li>■ Difficulté de recrutement d'intervenants compétents, besoin de personnel plus qualifié et spécialisé (76)</li> <li>■ Nombre limité d'élèves bénéficiant du programme, besoins plus grands que ce que le programme peut offrir (orthopédagogie, soutien linguistique, etc.) (54)</li> <li>■ Déresponsabilisation des parents, manque d'intérêt de leur part (50)</li> <li>■ Nombre insuffisant ou inadéquat de séances (durée) par semaine (44)</li> <li>■ Manque de motivation de la part de l'élève (absentéisme) (43)</li> <li>■ Manque de discipline dans la classe (une surveillance plutôt qu'une aide) (31)</li> <li>■ Problèmes de transport (19)</li> <li>■ Aide qui devrait être offerte sous forme de méthodes ou de stratégies d'apprentissage (18)</li> <li>■ Besoin de ressources financières ou matérielles supplémentaires (13)</li> <li>■ Progrès réalisés par les élèves qui ont suivi le programme (8)</li> <li>■ Retards difficiles à rattraper, non-augmentation de la réussite (6)</li> <li>■ Manque de suivi, de liens et d'intégration (3)</li> <li>■ Problème du mélange de toutes les classes (2)</li> </ul>
<b>Commissions scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impossibilité de participer au programme pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un transport (6)</li> <li>■ Manque de personnel qualifié pour offrir des services plus spécialisés (6)</li> <li>■ Besoins plus grands que ce que le programme peut offrir (4)</li> <li>■ Déresponsabilisation des parents (2)</li> <li>■ Ce n'est pas toujours l'élève qui en a besoin qui bénéficie du programme (2)</li> <li>■ Intégration du programme au plan de réussite (sans qu'il soit un projet à part) (2)</li> <li>■ Autres (la façon dont l'allocation est utilisée par les écoles ne permet pas toujours d'atteindre d'une manière optimale les objectifs visés par la mesure ; les montants reçus sont trop élevés comparativement à ceux de la mesure « Écoles en forme et en santé » ; le service d'aide débute tard dans l'année, ce qui a des effets sur la qualité de l'intervention) (3)</li> </ul>
<b>Présidents et présidentes des conseils d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Manque de personnel qualifié (22) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de spécialistes en cours d'année (2)</li> <li>- Manque de formation du personnel</li> </ul> </li> <li>■ Demande trop grande, certains besoins non comblés (20)</li> <li>■ Manque de budget (7)</li> <li>■ Manque de latitude (7) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins durant les heures de classe (2)</li> </ul> </li> <li>■ Succès du programme dépend de la motivation de l'élève (5)</li> <li>■ Impossibilité de participer au programme pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un transport (4)</li> <li>■ Fréquence insuffisante de l'aide (4)</li> <li>■ Manque de conviction de certains parents pour ce qui est de l'importance du service, refus de leur part (4)</li> <li>■ Succès du programme dépend de la personne-ressource (2)</li> <li>■ Autres (le programme dessert les élèves en grande difficulté, rien n'étant prévu pour les autres ; on manque de locaux ; le programme ne remplace pas l'aide du parent ; la pédagogie et le matériel sont incompréhensibles ; on souhaite que le service soit plus approfondi qu'à la maison ; on note un manque de discipline ; on estime que le programme, devrait commencer en septembre) (7)</li> </ul>

## Besoins des élèves d'après le personnel enseignant

De l'avis du personnel enseignant, les principaux besoins des élèves qui fréquentent l'aide aux devoirs sont, par ordre d'importance, les suivants :

- Obtenir un encadrement adéquat, des explications supplémentaires ou différentes et une aide supplémentaire pour ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage dans certaines matières (mentionné par 73 % du personnel enseignant)
- Élaborer des stratégies d'apprentissage ou des méthodes de travail pour les devoirs et leçons (propres à l'aide aux devoirs), l'organisation du travail ou la gestion du temps (mentionné par 57 % du personnel enseignant)
- Rattraper le retard accumulé dans les matières de base (mentionné par 22 % du personnel enseignant)

Seulement 2,5 % des répondants ont mentionné que l'un des principaux besoins des élèves était d'avoir une période de temps consacrée aux devoirs et leçons.

Les représentants du programme dans les directions régionales ont de la difficulté à se prononcer sur la réponse aux besoins des élèves, car ils ne savent pas ce qui se réalise sur le terrain. Toutefois, ils estiment que le programme devrait **cibler davantage les élèves qui en ont le plus besoin**. Les montants accordés devraient être ajustés en fonction du territoire (offrir davantage en milieu rural), afin de mieux répondre aux problèmes de transport après le service d'aide aux devoirs.

## Besoins des parents

Les présidents et présidentes des conseils d'établissement ont été questionnés dans le but de connaître les commentaires et les perceptions des parents des élèves qui bénéficient de l'aide aux devoirs.

Un peu plus de la moitié d'entre eux (54 %) estiment que le programme répond aux besoins des parents, alors que 23 % jugent qu'il y répond *en partie* et 4 %, qu'il n'y répond pas. Près d'une personne sur cinq n'a aucun avis à ce sujet. Voici les commentaires émis au regard des besoins des parents.

### Présidents et présidentes des conseils d'établissement

- Manque de soutien et d'information pour les parents  
désresponsabilisation de leur part (10)
- Besoins spécifiques des élèves non comblés, besoins très grands (8)
- Problèmes de transport (6)
- Manque de ressources qualifiées (5)  
- Manque de formation
- Augmentation de la fréquence de l'aide (2)
- Besoin de suivi avec les parents (2)
- Autres (manque de budget, désir de commencer le service en septembre, préférence pour des groupes d'élèves plus restreints, surveillance des élèves plutôt qu'aide, aide pas assez approfondie, décentralisation des ressources dans les écoles, manque de sérieux) (7)

## Clientèle à privilégier

Par ailleurs, 77 % des directions d'école et du personnel enseignant, tout comme 80 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement et 72 % des représentants des commissions scolaires, pensent que **le programme devrait continuer à viser tous les élèves du primaire**, alors que de 15 % à 28 % des répondants jugent qu'il devrait viser davantage les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage. Pour ces derniers répondants, voici le détail de leurs réponses.

<b>Directions d'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Élèves en difficulté d'apprentissage</b> (dyslexie, dysgraphie, conceptualisation, abstraction), élèves à risque, élèves présentant des troubles déficitaires de l'attention, des handicaps et des besoins spéciaux (40)</li> <li>■ Élèves dont les parents n'ont pas la capacité de les aider, ne veulent pas les aider, n'en ont pas le temps ou n'y sont pas sensibilisés (20)</li> <li>■ Élèves de certains cycles (premier, deuxième, etc.), de certains ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire), de certains secteurs (régulier, cheminement particulier) selon les matières scolaires (lecture) (17)</li> <li>■ Élèves qui manquent d'autonomie, d'organisation, de motivation et de méthodes de travail (6)</li> <li>■ Élèves de milieux défavorisés, élèves autochtones et allophones (5)</li> <li>■ Élèves recommandés par des experts (personnel enseignant, équipe-cycle, orthopédagogue) (4)</li> <li>■ Élèves qui vont bien (absence de problèmes de comportement et de handicaps intellectuels) (4)</li> <li>■ Élèves qui voyagent en autobus (qui ne peuvent pas profiter du programme actuellement) (3)</li> <li>■ Élèves qui ne font pas leurs devoirs (1)</li> </ul>
<b>Personnel enseignant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Élèves en difficulté d'apprentissage</b> (100)</li> <li>■ Élèves qui n'ont pas de soutien à la maison pour les devoirs et leçons (95)</li> <li>■ Élèves du premier cycle (19)</li> <li>■ Élèves du deuxième cycle (13)</li> <li>■ Élèves allophones ou issus d'une famille allophone (13)</li> <li>■ Élèves démontrant une motivation ou un intérêt à l'égard de l'aide aux devoirs et un bon comportement, possibilité de l'offrir à tous (13)</li> <li>■ Problèmes familiaux (mauvais climat pour les devoirs, famille nombreuse, milieu défavorisé, etc.) (12)</li> <li>■ Élèves n'ayant pas de bonnes méthodes de travail et manquant d'organisation ou d'autonomie (11)</li> <li>■ Élèves du secondaire (9)</li> <li>■ Élèves qui ne font pas leurs devoirs (7)</li> <li>■ Élèves du troisième cycle (6)</li> <li>■ Autres types d'élèves ciblés (15)</li> </ul>
<b>Commissions scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Élèves en difficulté</b>, élèves ayant des besoins particuliers (allophones, parents sous-scolarisés) (13)</li> <li>■ Élèves du premier cycle du secondaire (3)</li> <li>■ Autochtones (1)</li> <li>■ Élèves de milieux défavorisés (1)</li> </ul>
<b>Présidents et présidentes des conseils d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Élèves qui ont de la difficulté, élèves qui ne font pas leurs devoirs à la maison</b> (12)</li> <li>■ Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (3)</li> <li>■ Tous les élèves qui veulent de l'aide (3)</li> <li>■ Élèves du secondaire (2)</li> <li>■ Élèves du premier cycle du primaire (1)</li> <li>■ Enfants de parents analphabètes (1)</li> <li>■ Élèves dont le contexte familial est particulier et présentant des besoins spécifiques (1)</li> </ul>

## Typologie des services d'aide aux devoirs

Il n'existe aucune typologie particulière illustrant les services d'aide aux devoirs dans les écoles primaires. En effet, les écoles ont une grande latitude au regard de la prestation des services d'aide aux devoirs, dans la mesure où le projet proposé respecte les critères du programme. L'analyse d'un échantillon de descriptions de projets (environ la moitié des projets) fournies par la fiche des projets provenant des commissions scolaires est présentée à la page suivante.

**Tableau 13**

### Typologie des services d'aide aux devoirs

Type de service	Nombre de mentions	% de mentions
Aide aux devoirs en général	243	27,9%
Aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage	213	24,4%
Aide aux parents (conférence, intervention, atelier, aide à domicile, production de matériel, etc.)	80	9,2%
Organisation et méthodes de travail, gestion de l'agenda	72	8,3%
Accompagnement particulier ou individuel	47	5,4%
Aide dans certaines matières (français, mathématique, musique)	43	4,9%
Ateliers de lecture	40	4,6%
Stratégies et gestion de l'apprentissage	28	3,2%
Responsabilité et autonomie	26	3,0%
Activités de motivation	25	2,9%
Rencontre parents-enfants	15	1,7%
Aide pour élèves non francophones	12	1,4%
Autres (estime de soi, intégration de nouvelles notions et compétences, devoirs sans larmes, coopération, aide à la recherche, récupération, parrainage scolaire, compétences transversales, passage au secondaire, conférence de sensibilisation au personnel enseignant, diffusion d'information dans Internet, détente et concentration par la massothérapie, calligraphie, jeu-questionnaire, thérapie par l'art)	28	3,2%
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>100,0%</b>

Une école peut avoir plus d'une mention.

Source : fiches des projets, MELS.

Dans la description des projets, 28% des mentions portaient sur l'aide aux devoirs en général, alors que 24% portaient sur l'aide offerte aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Dans le cas de plusieurs projets, les écoles ont mentionné utiliser plus d'un type d'aide aux devoirs. De plus, on peut voir que les services sont organisés et dépassent la simple supervision des élèves qui font leurs devoirs.

## Aide aux parents

L'aide aux parents, sous diverses formes, a été mentionnée dans 9 % des cas. Si l'on ajoute les rencontres parents-enfants, le pourcentage de mentions concernant les parents passe à 11 %. Dans l'enquête, toutefois, 42 % des directions d'école ont mentionné que leur école offre de l'aide aux parents dont les enfants bénéficient de l'aide aux devoirs, sous forme d'atelier, de conférence, etc. Dans la région de Lanaudière, ce pourcentage est de 54 %, alors que, dans la région de la Côte-Nord, il est de 9 % (données non présentées). Bien que les différences soient importantes, ces pourcentages sont des tendances puisque les nombres sont peu élevés dans chaque région.

L'enquête auprès des directions d'école suggère que **plus de la moitié des écoles privilégient le soutien aux devoirs et leçons, alors que le tiers visent plutôt le soutien spécifique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.**

On constate des différences entre les régions du Québec. En Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, seulement 27 % des écoles offrent un soutien pour les devoirs et leçons, contrairement à 70 % des écoles de la région de Montréal. En ce qui a trait au soutien spécifique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, 53 % des écoles de la région de Québec l'offrent, alors que 25 % des régions de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides privilégient ce type d'aide. Par ailleurs, 18 % des écoles de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine font appel à des clubs de lecture (données non présentées).

Parmi les autres types d'aide mentionnés, on trouve le soutien offert aux élèves pour développer leur sens de l'organisation ou leur permettre d'acquérir des méthodes de travail, des stratégies d'apprentissage, des techniques de planification et une responsabilisation lors de la période des devoirs et leçons (9 mentions). On trouve aussi la promotion de la lecture chez les élèves afin de développer la fluidité (4 mentions).

**Tableau 14**

### Type d'aide aux devoirs privilégié dans les écoles

Type d'aide aux devoirs privilégié	%
Soutien pour réaliser les devoirs et leçons	60 %
Soutien spécifique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage	35 %
Club de lecture	1 %
Autres	4 %

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

## Élèves ciblés

Selon l'avis du personnel enseignant, les principaux élèves ciblés par le programme sont ceux qui ont des difficultés d'apprentissage (86 %) et ceux qui ne font généralement pas leurs devoirs (75 %).

**Tableau 15****Élèves ciblés dans les écoles**

Catégories	Enseignants et enseignantes (%)
Élèves ayant des difficultés d'apprentissage	86 %
Élèves qui ne font généralement pas leurs devoirs et leçons à la maison	75 %
Élèves du premier cycle	36 %
Élèves du deuxième cycle	42 %
Élèves du troisième cycle	40 %
Élèves ayant besoin de soutien et ne recevant pas d'aide à la maison pour les devoirs (parents qui ne s'impliquent pas ou qui sont dans l'incapacité d'aider leur enfant : analphabétisme, manque de connaissance, absences, etc.)	6 %
Autres <sup>5</sup>	12 %
<b>Total</b>	

Note : Le pourcentage de réponses excède 100 %.

Source : enquête auprès du personnel enseignant, été 2007.

### FAITS SAILLANTS 4.3.1 – RÉPONSE AUX BESOINS

Les participants aux enquêtes ont mentionné que l'une des principales entraves à la réponse aux besoins des élèves est le manque de personnel qualifié. Un second problème, plus technique mais fondamental, est le fait que les élèves n'ont pas de transport scolaire après l'aide aux devoirs. Ce problème semble plus important dans les milieux ruraux, où les élèves habitent souvent loin de leur école.

Selon l'avis des présidents et présidentes des conseils d'établissement, le programme répondrait davantage aux besoins des parents si ceux-ci recevaient un plus grand soutien, car le programme peut mener à une déresponsabilisation des parents à l'égard des devoirs et leçons.

La majorité des répondants (directions d'école, personnel enseignant, présidents et présidentes des conseils d'établissement et représentants des commissions scolaires) pensent que le programme devrait continuer à viser tous les élèves du primaire.

Les principaux types de services offerts dans les écoles sont l'aide aux devoirs en général (28 %) et l'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage (24 %). Dans plusieurs cas, les écoles ont mentionné utiliser plus d'une méthode d'aide aux devoirs.

Selon le personnel enseignant, les principaux élèves bénéficiant du service sont ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et ceux qui ne font pas leurs devoirs à la maison.

5 Autres : élèves allophones ou ayant des parents allophones, élèves manifestant un intérêt, une motivation ou un bon comportement en classe, ouverture à tous, élèves manquant d'autonomie ou présentant des difficultés d'organisation, élèves manquant de méthodes de travail, choix du parent ou de l'enseignant, élèves présentant des troubles du comportement, élèves présentant un trouble envahissant du développement, élèves ayant une faible estime d'eux-mêmes ou une faible confiance en soi, élèves fréquentant le service de garde, élèves de plusieurs cycles différents, élèves venant de milieux défavorisés ou ayant de mauvaises conditions d'étude à la maison.

### 4.3.2 LES SERVICES D'AIDE AUX DEVOIRS AURAIENT-ILS ÉTÉ MIS EN PLACE SANS LE PROGRAMME ?

Deux moyens ont été privilégiés afin de vérifier si les élèves auraient bénéficié d'un service d'aide aux devoirs à l'école sans la mise en place du programme offert par le Ministère. D'une part, on a voulu connaître l'opinion des directions d'école et des présidents et présidentes des conseils d'établissement au sujet de la valeur ajoutée du programme. D'autre part, un relevé non exhaustif de divers services offerts par d'autres acteurs au Québec a été réalisé.

#### Perception de la valeur ajoutée

Selon 95 % des directions d'école ayant répondu au sondage, le service d'aide aux devoirs, tel qu'il est offert aujourd'hui dans leur école **n'aurait pas pu être mis en place** sans la présence du programme du Ministère.

Cette opinion est partagée par 80 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement. **Seulement 8 écoles sur 157 offraient de l'aide aux devoirs avant la mise en place du programme.** Du côté des directions, elles ne sont que 3 sur 411 à dire qu'elles offraient de l'aide aux devoirs.

#### Autres acteurs dans l'aide aux devoirs

Une recherche non exhaustive a été réalisée afin d'identifier quelques acteurs, au Québec, dans l'aide aux devoirs offerte aux élèves du primaire et du secondaire et de voir quels objectifs sont visés et quelles méthodes sont utilisées. Il en est ressorti que les organismes sont de différents types : entreprise privée, organisme à but non lucratif, site Internet, etc. En voici quelques exemples.

#### Montréal : Succès scolaire

Cette entreprise privée s'engage à fournir un encadrement pour l'exécution des travaux scolaires à domicile et s'assure de l'acquisition des compétences requises par le programme scolaire, et ce, en étroite concertation avec les parents et le personnel enseignant. Succès scolaire s'adresse aux jeunes du primaire et du secondaire. Un soutien leur est offert, sur une base individuelle, pour toutes les matières et toutes les classes. Les services s'adaptent aux besoins du jeune :

- aide aux devoirs et suivi des travaux scolaires ;
- cours privés dans une matière spécifique ;
- préparation aux examens ;
- préparation aux examens d'admission des établissements d'enseignement privés.

#### Allô prof

La mission de cet organisme est de lutter contre le décrochage scolaire en favorisant l'autonomie et le goût de la réussite chez les jeunes Québécois. Il est le seul à offrir des services d'éducation gratuits, confidentiels et accessibles à tous les élèves québécois du primaire et du secondaire en dehors des heures de classe.

Allô prof, c'est quatre services offerts dans l'ensemble du Québec :

- service téléphonique ;
- cyberclasses ;
- forums Allô prof ;
- bibliothèque virtuelle.

### Les clientèles visées par Allô prof

Allô prof souhaite venir en aide à tous les élèves du Québec ou aux parents qui rencontreraient une embûche lors de l'apprentissage scolaire ou souhaiteraient pousser plus loin les réflexions amorcées à l'école.

Les objectifs sociaux poursuivis par Allô prof

Allô prof est un projet éducatif dont le but principal est de favoriser l'égalité des chances des élèves québécois. Où qu'il se trouve et quel que soit son milieu d'origine, tout élève trouve auprès de l'organisme un soutien scolaire professionnel, gratuit et confidentiel. Plus précisément, l'organisme :

- encourage les enfants de milieux défavorisés à persévérer dans leurs études ;
- facilite l'intégration harmonieuse des immigrants à la société québécoise ;
- aide les adultes qui retournent aux études à obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES) ;
- favorise la réussite scolaire.

### Cyberprof

Le projet Cyberprof est constitué de tuteurs jumelés à des élèves qui se rencontrent périodiquement par l'entremise d'Internet. Lors d'une première rencontre, un diagnostic des difficultés de l'enfant est réalisé à l'aide de tests psychométriques, puis un plan d'étude personnalisé est préparé. Par la suite, le jeune rencontre son tuteur sur le Web selon une fréquence préétablie ou au besoin pendant l'année scolaire.

Les frais s'apparentent à ceux qui s'appliquent lorsque des parents paient pour un tuteur privé. Au besoin, le « cyberprof » pourra se déplacer pour rencontrer l'élève en personne.

Depuis la rentrée 2005, ce service est offert à la grandeur du Québec et même aux enfants francophones du reste du Canada. Ce ne sont pas toujours des élèves en difficulté. Il peut parfois s'agir de jeunes qui veulent aller plus loin dans leur apprentissage parce qu'ils aspirent à des carrières particulières.

Ce service est différent de celui qu'offre Allô prof. Avec Cyberprof, l'élève échange toujours avec le même tuteur au moment de son choix. Le tuteur peut donc effectuer un suivi de ses apprentissages. Il s'établit une relation entre les deux. D'ailleurs, Cyberprof est davantage vu comme un service d'aide à long terme que comme un service de dépannage ponctuel.

### **Clinique de lecture et d'écriture ([www.cliniquedelecture.com](http://www.cliniquedelecture.com))**

Reconnue comme un établissement d'enseignement, la Clinique de lecture et d'écriture met à la disposition des parents et des élèves un enseignement spécialisé et individualisé, adapté aux besoins de chacun.

D'abord, une évaluation est effectuée afin de déterminer les problèmes exacts de l'élève sur le plan de la lecture et de l'écriture. Lors de cette rencontre, les parents sont informés des résultats aux tests et des précisions leur sont fournies sur la façon de travailler avec leur enfant. Puis, un suivi hebdomadaire est proposé. Les séances d'enseignement s'inscrivent dans le cadre de l'approche psycholinguistique. Il s'agit d'une pédagogie reconnue à l'échelle internationale et liée aux connaissances transversales du programme de français.

Cette clinique se trouve présentement dans un bon nombre de villes du Québec, dont Montréal, Québec, Trois-Rivières, Laval et Longueuil.

### **Programme de soutien à l'école montréalaise**

Créé en 1997, le Programme de soutien à l'école montréalaise est l'une des lignes d'action de la réforme de l'éducation au Québec. En soutenant, en 2002-2003, quelque 112 écoles primaires cibles qui accueillent près de 40 000 élèves issus des milieux les plus défavorisés de l'île de Montréal, ce programme veut apporter sa contribution à la poursuite d'un objectif fondamental : favoriser, chez les élèves, un cheminement scolaire progressif et continu qui tienne compte de leurs caractéristiques ainsi que de leurs besoins et assurer la réussite des apprentissages du plus grand nombre.

Les moyens pouvant être mis en place pour la poursuite de l'objectif sont nombreux et sont choisis en fonction de la situation particulière de chaque école cible et de ses élèves. Par ailleurs, certains moyens particuliers sont reconnus, dans l'ensemble des programmes de ce type, comme pouvant avoir des effets significatifs sur le cheminement, les apprentissages et la motivation des élèves issus de milieux défavorisés : le soutien aux élèves à risque, le développement de la compétence à lire, l'approche orientante, le développement professionnel de la direction et de l'équipe-école, l'accès aux ressources culturelles, la collaboration avec la famille ainsi que la création d'un réseau de partenaires.

### **Service offert au secondaire uniquement**

#### **Jereussis.com**

Jereussis.com a été créé pour appuyer les efforts déployés par tout élève et son milieu. Le site offre la possibilité de recevoir de l'aide pédagogique chez soi. Ainsi, tout élève qui le visite accède gratuitement à un forum, à un centre de ressources, à un clavardage, à des défis, à la classe virtuelle de ses professeurs, pourvu que ceux-ci soient inscrits. L'élève peut aussi recevoir de l'aide aux devoirs sur demande. La vidéoconférence permet un contact tant virtuel que réel entre élève et professeur.

Constituée d'enseignantes et d'enseignants du secondaire, l'équipe de jereussis.com se veut d'abord et avant tout à l'écoute des jeunes et personnalise, comme jamais auparavant, l'encadrement pédagogique à la maison.

### FAITS SAILLANTS 4.3.2 – VALEUR AJOUTÉE DU PROGRAMME

Selon 95 % des directions d'école et 80 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement, le service d'aide aux devoirs, tel qu'il est offert aujourd'hui dans leur école **n'aurait pas pu être mis en place** sans la présence du programme du Ministère.

Une recherche non exhaustive sur Internet a montré que plusieurs services d'aide aux devoirs sont offerts aux élèves. On y trouve, entre autres, une entreprise privée, Allô prof, Cyberprof et la Clinique de lecture et d'écriture. Parmi les services offerts, on note le service téléphonique et celui qui est donné par l'entremise du site Internet. **Dans plusieurs cas, le service est offert au domicile de l'élève.**

## 4.4 ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DU PROGRAMME

L'évaluation de l'implantation du programme a permis de décrire le déroulement réel du programme afin de faire le point sur ce qui a été fait et d'améliorer l'action en cours. Dans le cadre du présent mandat, quatre questions ont été examinées :

1. La clientèle jointe correspond-elle à la clientèle ciblée ?
2. Quels aspects fonctionnent ou ne fonctionnent pas ?
3. Comment les ressources financières et humaines se répartissent-elles ?
4. Les écoles sont-elles satisfaites des modalités du programme ?

### 4.4.1 LA CLIENTÈLE JOINTE CORRESPOND-ELLE À LA CLIENTÈLE CIBLÉE ?

La clientèle ciblée par le programme correspond aux élèves du primaire, particulièrement ceux ayant des difficultés d'apprentissage. L'enquête auprès des directions d'école a permis d'identifier la véritable clientèle jointe par le programme. Dans 94 % des écoles, ce sont les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, tandis que, dans 83 % des écoles, ce sont les élèves qui ne font généralement pas leurs devoirs et leçons à la maison. Le cycle le plus ciblé est le deuxième (77 % des écoles l'ont mentionné).

De leur côté, les présidents et présidentes des conseils d'établissement ont mentionné la même clientèle ciblée que les directions d'école, mais dans un pourcentage moindre. Parmi les autres types d'élèves ciblés, on trouve les élèves ne bénéficiant pas d'un soutien à la maison (28 mentions au total) et les élèves non francophones (21 mentions au total).

**Tableau 16****Types d'élèves joints par les écoles**

Types d'élèves joints	Directions	Conseils d'établissement
	(%)*	(%)
Élèves ayant des difficultés d'apprentissage	94 %	82 %
Élèves qui ne font généralement pas leurs devoirs et leçons à la maison	83 %	55 %
Élèves du premier cycle	70 %	54 %
Élèves du deuxième cycle	77 %	63 %
Élèves du troisième cycle	72 %	58 %
Autres	19 %	22 %

\* Pourcentage de répondants ayant donné cette réponse

Source : enquête auprès des directions d'école et des présidents et présidentes des conseils d'établissement, été 2007.

**Critères de sélection des élèves**

Les principaux critères de sélection des élèves pouvant bénéficier des services d'aide aux devoirs sont le conseil d'un enseignant ou d'une enseignante (93 % des directions d'école l'ont mentionné), suivi des devoirs et leçons qui ne sont pas faits (79 %) et des faibles résultats scolaires (69 %). On peut donc constater que, dans plusieurs cas, le personnel enseignant recommande la sélection d'un élève pour bénéficier du service. Sur cette question, il n'y a pas de différence selon les indices de milieu socio-économique (IMSE).

**Tableau 17****Critères de sélection des élèves**

Critères de sélection	Directions (%)*
Conseil d'un enseignant	93 %
Devoirs et leçons ne sont pas faits	79 %
Faibles résultats scolaires	69 %
Conseil d'un parent	57 %
Diagnostic de problèmes d'apprentissage par un spécialiste	55 %
Problèmes d'attention en classe	24 %
Autres	11 %

\* Pourcentage de répondants ayant donné cette réponse.

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

### FAITS SAILLANTS 4.4.1 – CLIENTÈLE CIBLÉE

**La principale clientèle jointe par le programme est constituée d'élèves du secteur primaire ayant des difficultés d'apprentissage.** Les élèves du deuxième cycle du primaire sont davantage ciblés que ceux des autres cycles.

Les principaux critères de sélection mentionnés par les directions d'école pour les élèves pouvant bénéficier des services d'aide aux devoirs sont le conseil d'un enseignant ou d'une enseignante, suivi des devoirs et leçons qui ne sont pas faits et des faibles résultats scolaires. Dans plusieurs cas, **la recommandation d'un élève relève principalement du personnel enseignant.**

### 4.4.2 QUELS ASPECTS FONCTIONNENT OU NE FONCTIONNENT PAS ?

#### Liens avec le service de garde

De l'avis des directions d'école, dans 85 % des cas, **le service d'aide aux devoirs dans les écoles n'est pas lié au service de garde** (partage des locaux, éducatrices, etc.).

Pour les 15 % qui restent, le service est lié au service de garde de différentes façons, dont les suivantes :

- L'aide aux devoirs est donnée par les éducatrices du service de garde ou des éducatrices spécialisées pour les élèves qui en éprouvent le besoin (13).
- Le service de garde offre l'aide aux devoirs aux élèves dans de petits groupes ou individuellement ou encore il offre ce service en plus du programme existant (13).
- Le service de garde gère le service d'aide aux devoirs ou collabore avec celui-ci (administration, personnel enseignant, absences) (11).

Comme l'indique le tableau suivant, les services d'aide aux devoirs ont principalement lieu dans les locaux de l'école (93 %) autres que ceux du service de garde. Les autres endroits possibles sont une maison de la famille (4 mentions) et le domicile de l'enfant (3 mentions).

**Tableau 18**

#### Lieux où sont offerts les services d'aide aux devoirs

Lieux	N	%
D'autres locaux de l'école (que ceux du service de garde)	380	93 %
Un centre communautaire à proximité de l'école	10	2 %
Le service de garde	4	1 %
Autres	28	4 %
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

## Démarrage de projets

Selon les responsables du programme dans les commissions scolaires, la presque totalité des projets (97 %) ont été acceptés. Ceux qui n'ont pas été acceptés (3 %) n'étaient pas conformes aux critères du programme.

Par ailleurs, 12 % des commissions scolaires ont dû proposer des projets à certaines de leurs écoles afin qu'elles puissent bénéficier du programme d'aide aux devoirs.

## Pertinence des critères du programme

Il a été demandé aux directions d'école et aux représentants des commissions scolaires s'ils jugeaient pertinents les critères établis dans le cadre du programme. Le seul critère dont la pertinence est remise en question est celui recommandant de faire appel à une contribution de la communauté, 60 % des directions d'école et 38 % des commissions scolaires jugeant ce critère peu ou non pertinent. Dans le même ordre d'idées, on estime que ce critère est beaucoup moins réalisable que les trois autres.

**Tableau 19**

### Pertinence des critères du programme

Critères du programme	Très pertinent ou pertinent	Peu ou non pertinent	Réalisable
Viser soit la mise en œuvre de nouveaux services, la complémentarité des actions déjà en place ou leur bonification.			
Directions	93 %	7 %	Oui = 92 %
Commissions scolaires	92 %	8 %	Oui = 89 %
Intégrer les services au plan de réussite qui découle du projet éducatif de l'établissement.			
Directions	87 %	13 %	Oui = 90 %
Commissions scolaires	94 %	6 %	Oui = 92 %
Accorder une attention prioritaire aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.			
Directions	93 %	7 %	Oui = 92 %
Commissions scolaires	97 %	3 %	Oui = 93 %
Faire appel à une contribution de la communauté.			
Directions	40 %	60 %	Oui = 43 %
Commissions scolaires	62 %	38 %	Oui = 54 %

Source : enquête auprès des directions d'école et des commissions scolaires, été 2007.

## Choix des élèves

D'après l'enquête, 43 % des directions d'école ont mentionné devoir faire un choix parmi l'ensemble des élèves nécessitant de l'aide aux devoirs. Ce pourcentage est de 63 % dans la région de Laval (donnée non présentée). Les principales raisons menant à cette décision sont les suivantes :

- Manque de ressources (57)
- Contingentement des groupes (42)
- Clientèle nombreuse (32)
- Limite du budget (14)
- Service offert à ceux qui le veulent (12)
- Offre du meilleur service possible à ceux qui en ont besoin (10)
- Nécessité que le parent collabore ou du moins donne son accord (10)
- Problèmes de transport (7)

En analysant cette question selon les indices de milieu socio-économique (IMSE) regroupés, nous pouvons constater que 52 % des écoles ayant un IMSE de 1 à 3 (milieu favorisé) doivent davantage faire un choix parmi les élèves nécessitant de l'aide aux devoirs, comparativement à 41 % pour les écoles ayant un IMSE de 4 à 7 ou de 8 à 10 (données non présentées).

## Nombre d'élèves par intervenant

Selon le tableau suivant, plus de la moitié des écoles (56 %) prévoient de 3 à 6 élèves par intervenant, alors que 13 % des écoles prévoient un encadrement de plus de 10 élèves par intervenant. Cet indicateur renforce l'idée que, dans la majorité des cas, le service d'aide ne constitue pas seulement de la surveillance de groupes d'élèves, puisque l'aide se fait dans des groupes relativement restreints. Le nombre d'élèves par intervenant ne varie pas selon le niveau socio-économique des écoles.

**Tableau 20**

### Nombre d'élèves par intervenant

Nombre d'élèves*	N	%
1-2 élèves	32	7,8%
3-4 élèves	116	28,2%
5-6 élèves	113	27,5%
7-8 élèves	56	13,6%
9-10 élèves	40	9,7%
11 à 15 élèves	36	8,8%
16 et plus	18	4,4%
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100%</b>

\* Minimum : 1 et maximum : 44.

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

D'après la répartition des réponses par région, la moyenne d'élèves par intervenant varie de 4,5 dans la région de la Montérégie à 9,3 dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. La moyenne d'élèves par intervenant est de 7, dans chaque milieu socio-économique des écoles (données non présentées).

### Début du projet

La faible majorité des directions d'école (51 %) ont mentionné qu'en 2006-2007, l'aide aux devoirs avait débuté au mois d'octobre. Près de 1 directeur sur 5 (19 %) a mentionné que le projet avait commencé en novembre. Près de 10 % des directions ont dit que le service d'aide aux devoirs avait débuté après les fêtes.

### Tableau 21

#### Date du début des services d'aide aux devoirs (2006-2007)

Mois	N	%
Août	2	0,5 %
Septembre	70	17,2 %
Octobre	209	51,4 %
Novembre	77	18,9 %
Décembre	10	2,5 %
De janvier à avril	39	9,6 %
<b>Total</b>	<b>407</b>	<b>100,0 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

#### FAITS SAILLANTS 4.4.2 – FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

**Dans la majorité des écoles consultées, le service d'aide aux devoirs n'est pas lié au service de garde et se tient principalement (presque exclusivement) dans les locaux de l'école.**

Les directions d'école et les représentants des commissions scolaires estiment que le critère du programme qui consiste à faire appel à une contribution de la communauté est d'une pertinence discutable. Environ la moitié des répondants trouvent ce critère peu réalisable.

Près de la moitié des directions d'école ont mentionné devoir faire un choix parmi les élèves nécessitant de l'aide aux devoirs. Les principales raisons sont le manque de ressources et le contingentement des groupes. Les écoles de milieux favorisés sont plus nombreuses à devoir faire un choix parmi les élèves que celles de milieux moyens ou défavorisés.

Un peu plus de la moitié des écoles offrent un encadrement de 3 à 6 élèves par intervenant. Cet indicateur renforce l'idée que, dans la majorité des cas, **le service d'aide ne constitue pas seulement de la surveillance de groupes d'élèves**, puisque l'aide se fait dans des groupes relativement restreints.

Enfin, 90 % des projets d'aide aux devoirs ont débuté à l'automne, dont 51 % en octobre.

### 4.4.3 COMMENT LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES SE RÉPARTISSENT-ELLES ?

Cette section décrit comment sont utilisés les budgets accordés par le MELS pour ce programme et quelles ressources humaines sont mises à contribution pour mener à bien le service d'aide.

#### Ressources financières

Au cours de l'année 2006-2007, plus de 80 % des écoles ont dépensé de 76 à 100 % de l'argent disponible pour le programme en salaires. Il s'agit ici de la principale dépense des écoles. De plus, presque toutes les écoles ont employé 25 % ou moins des montants reçus pour le matériel scolaire, les locaux, la nourriture ou d'autres dépenses.

**Tableau 22**

#### Répartition des dépenses du service d'aide aux devoirs (2006-2007)

Type de dépense	Aucune	De 1 à 25 %	De 26 à 50 %	De 51 à 75 %	De 76 à 100 %	Total
Salaires	1,0%	0,5%	5,1%	12,9%	81,3%	100%
Matériel	30,7%	63,0%	5,1%	1,2%	-	100%
Locaux	97,6%	2,4%	-	-	-	100%
Nourriture	76,4%	23,6%	-	-	-	100%
Autres dépenses	80,5%	16,5%	1,0%	0,7%	1,2%	100%

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

Les autres dépenses des écoles dans le cadre du programme sont attribuées aux émulations, reconnaissances et récompenses (28 mentions) ainsi qu'au transport, souvent par taxi (16 mentions). Par ailleurs, il semble que cela ne soit pas une pratique courante d'ajouter des montants d'argent à ceux octroyés par le MELS. Dans 12 % des cas, l'école a ajouté de tels montants, mais il s'agit presque de la seule instance à l'avoir fait. D'autres montants ont été ajoutés par des organismes communautaires et, dans un cas, par l'entremise du budget d'écoles montréalaises<sup>6</sup>.

6 Le Programme de soutien à l'école montréalaise offre aux écoles montréalaises différentes possibilités de soutien dans des projets réalisés avec les familles ou les autres partenaires de la communauté. En plus d'offrir cette possibilité aux écoles montréalaises, il met à la disposition des autres écoles les résultats de ses recherches ou tout autre outil pertinent au regard de la thématique école-famille-communauté.

**Tableau 23****Ajout de budget par différentes instances**

Instances	Directions (%)
École	12 %
Commission scolaire	3 %
Communauté	4 %
Parents	2 %
Autres	2 %

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

**Mécanismes de répartition des montants dans les écoles par les commissions scolaires**

Il a été demandé aux commissions scolaires (n = 61), par l'entremise d'une question ouverte, de quelle manière les montants relatifs au programme *Aide aux devoirs* sont répartis dans leurs écoles. Le principal mode de répartition est un montant fixe par école et un montant établi au prorata du nombre d'élèves dans l'école (33 mentions). Voici les autres réponses données :

- Selon le nombre d'élèves (10)
- Selon un budget préétabli (6)
- Selon le nombre d'élèves et l'ampleur des projets (5)
- Selon les règles d'attribution du MELS et en tenant compte des élèves en difficulté ou défavorisés (3)
- Selon le nombre d'écoles qui en font la demande (2)

**Ressources humaines**

Un grand nombre d'écoles font appel à plus d'un intervenant pour l'aide aux devoirs. En effet, un peu plus de la moitié (57 %) des écoles interrogées font appel à des enseignants et enseignantes et le tiers, à des spécialistes (orthophonistes, orthopédagogues, etc.) pour le service d'aide aux devoirs. Par ailleurs, 18 % des écoles font appel à des parents, alors que 38 % font appel à des étudiants (secteur collégial ou universitaire) et 29 %, à des bénévoles. De l'ensemble des directions d'école ayant répondu au sondage, 24 % ont mentionné faire appel à **des enseignants et enseignantes et à des spécialistes** pour l'aide aux devoirs.

**Tableau 24****Répartition du nombre d'écoles selon le type et le nombre d'intervenants**

Nombre d'intervenants	Personnel enseignant	Spécialistes	Étudiants	Bénévoles	Parents	Autres
1	87	112	48	49	34	71
2	51	23	42	27	22	58
3	38	3	15	16	8	36
4	23	1	19	4	4	21
5 ou plus	37	1	33	24	6	45
<b>Total</b>	<b>236/411</b>	<b>140/411</b>	<b>157/411</b>	<b>120/411</b>	<b>74/411</b>	<b>231/411</b>
<b>Total (%)</b>	<b>57 %</b>	<b>34 %</b>	<b>38 %</b>	<b>29 %</b>	<b>18 %</b>	<b>56 %</b>

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

Selon les écoles consultées, 2704 intervenants sont impliqués dans 411 écoles, ce qui donne, en moyenne, 6,6 intervenants par école. Dans les écoles de milieux favorisés, on trouve moins de spécialistes (45) que dans les écoles de milieux moyens ou défavorisés, soit respectivement 69 et 62. Par ailleurs, la majorité des écoles (80 %) faisant appel à des spécialistes n'en ont qu'un seul. Un peu plus de la moitié des écoles (57 %) ont au moins un étudiant, un parent ou un bénévole.

**Tableau 25****Pourcentage d'intervenants dans le service d'aide aux devoirs selon le type**

Type d'intervenants	N	%
Personnel enseignant	660	24 %
Spécialistes	176	6,5 %
Étudiants	538	20 %
Bénévoles	368	14 %
Parents	192	7 %
Autres	770	28,5 %
<b>Total</b>	<b>2704</b>	<b>100 %</b>

**Autres :**

- Techniciens et techniciennes en éducation spécialisée (68 mentions)
- Élèves du primaire et du secondaire (40 mentions)
- Éducatrices du service de garde (28 mentions)
- Surveillants et surveillantes (22 mentions)
- Personnes venant d'un organisme communautaire (17 mentions)

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

**Difficulté à impliquer le milieu communautaire**

Près du tiers des directions d'école (30 %) ont mentionné dans l'enquête qu'elles ont éprouvé des difficultés à impliquer le milieu communautaire dans leur service d'aide aux devoirs. La raison la plus fréquemment évoquée est qu'il est difficile de recruter des personnes-ressources (20 mentions)

pour une heure par jour, à 15 h de l'après-midi ou dans des cas où les étudiants (collégial ou université) sont trop loin de l'école. Les autres principales raisons sont : le manque de compétences et la difficulté à recruter des personnes compétentes (9 mentions), le peu d'organismes disponibles (7 mentions) et la quantité élevée des démarches nécessaires (3 mentions).

### Compétences des intervenants

La majorité des directions d'école (84 %) et du personnel enseignant (81 %) estiment que les compétences des personnes autres que les enseignants et enseignantes et les spécialistes qui interviennent au service d'aide aux devoirs (étudiants, bénévoles et parents) sont adéquates.

Les raisons évoquées par les enseignants et enseignantes pour expliquer l'insuffisance de certaines compétences sont, d'une part, qu'il était difficile de recruter ou de retenir des intervenants compétents et, d'autre part, qu'ils percevaient un problème de discipline et de gestion de classe. Chacun de ces deux commentaires a été mentionné 25 fois.

### Accompagnement ou encadrement des bénévoles et formation offerte aux intervenants (mise à niveau)

Un peu plus de la moitié des directions d'école (58 %) ont mentionné offrir un encadrement ou de l'accompagnement aux bénévoles qui interviennent au service d'aide aux devoirs.

Des différences sur le plan régional peuvent être constatées. En Montérégie, 79 % des directions d'école ont dit offrir un encadrement ou de l'accompagnement aux bénévoles qui interviennent au service d'aide aux devoirs. Par contre, 62 % des écoles de la Côte-Nord n'offrent pas d'encadrement ni d'accompagnement aux bénévoles. On n'observe aucune différence selon les niveaux socio-économiques des écoles (données non présentées).

Par ailleurs, 40 % des directions d'école ont dit offrir de la formation ou une mise à niveau aux personnes qui interviennent auprès des élèves. Des différences sur le plan régional peuvent aussi être constatées. En Mauricie, 73 % des écoles offrent de la formation ou une mise à niveau. Par contre, 67 % des écoles de l'Abitibi-Témiscamingue n'offrent pas de formation ni de mise à niveau aux personnes qui interviennent auprès des élèves (données non présentées).

Si l'on considère que 40 % des écoles offrent déjà de la formation et que 24 % emploient des membres du personnel enseignant et des spécialistes pour l'aide aux devoirs qui ne nécessitent pas de formation, 36 % des écoles pourraient potentiellement offrir de la formation. On ne note aucune différence selon les niveaux socio-économiques des écoles.

### Cohérence entre le service d'aide et les méthodes pédagogiques utilisées en classe

Près de la moitié du personnel enseignant (47 %) pense que les méthodes et stratégies employées par les personnes qui assurent l'aide aux devoirs sont *tout à fait* cohérentes par rapport à celles qu'il utilise en classe, alors que 31 % estime que ces méthodes sont *en partie* cohérentes. **Il est à mentionner qu'environ 1 enseignant sur 10 (11 %) ne sait pas comment se déroulent les activités d'aide aux devoirs.**

D'ailleurs, 16 % du personnel enseignant a mentionné ne pas avoir d'échanges avec les intervenants du service d'aide aux devoirs. Parmi les 84 % d'enseignants qui disent en avoir, les échanges se font principalement au besoin (58 %) ou une fois par semaine ou plus (31 %).

**FAITS SAILLANTS 4.4.3 – RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**

Près du tiers des directions d'école (30%) disent éprouver des difficultés à impliquer le milieu communautaire dans leur service d'aide aux devoirs.

La principale dépense des écoles au regard du programme d'aide aux devoirs est attribuée au salaire des intervenants. Dans la plupart des cas, la subvention du MELS est le seul budget accordé à l'aide aux devoirs dans les écoles.

De l'avis des représentants des commissions scolaires, les montants sont attribués de la manière suivante :

1. Montant fixe par école et montant établi au prorata selon le nombre d'élèves dans l'école
2. Montant selon le nombre d'élèves uniquement

**L'aide aux devoirs est donnée en bonne partie par le personnel enseignant (24%) et par des étudiants (20%). La majorité des écoles (80%) faisant appel à des spécialistes n'en ont qu'un seul. Plus de la moitié des écoles ont au moins un étudiant, un parent ou un bénévole.**

La majorité des directions d'école et du personnel enseignant estiment que les compétences des étudiants, des parents et des bénévoles sont adéquates, mais près de la moitié des écoles offrent de la formation aux personnes qui interviennent auprès des élèves.

**4.4.4 LES ÉCOLES SONT-ELLES SATISFAITES DES MODALITÉS DU PROGRAMME ?**

Parmi les éléments proposés dans le questionnaire, l'élément le plus satisfaisant (85%) pour les directions d'école est le soutien reçu de la direction régionale lors de la demande. L'élément le moins satisfaisant est le délai entre la transmission du projet à la commission scolaire et la réception des sommes d'argent à l'école, 33% des directions étant insatisfaites à cet égard.

**Tableau 26****Degré de satisfaction des directions d'école à l'égard de divers éléments**

Éléments de satisfaction	Très ou assez satisfaisant	Assez ou très insatisfaisant
Soutien reçu de la direction régionale lors de la demande	85 %	15 %
Modalités de gestion du programme (formulaire, informations demandées, suivi des projets, etc.)	77 %	23 %
Délai entre la transmission du projet à la commission scolaire et la réception des sommes d'argent à l'école	67 %	33 %
Date de dépôt des demandes	81 %	19 %
Flexibilité possible pour la réalisation des projets	76 %	24 %
Étapes de cheminement des demandes (école, conseils d'établissement, commissions scolaires, directions régionales et Ministère)	75 %	25 %

Source : enquête auprès des directions d'école, été 2007.

## Contraintes et commentaires

Les principales contraintes perçues par les présidents et présidentes des conseils d'établissement se situent sur le plan du manque de ressources qualifiées pour aider leurs élèves (41 mentions), des problèmes associés au transport des élèves après l'aide aux devoirs le soir (25 mentions), de la fatigue des élèves lorsque l'aide se déroule après la classe (intérêt pour une aide aux devoirs qui aurait lieu au cours de la journée ou le midi) (9 mentions) et d'un manque de financement du programme, ce qui limite le nombre d'élèves pouvant bénéficier de l'aide (8 mentions).

Du côté des représentants des commissions scolaires, les principales contraintes rencontrées sont les suivantes :

- Manque de ressources qualifiées (25)
  - Travail une heure par jour seulement
  - Difficulté à les conserver
  - Problème constaté particulièrement en milieu défavorisé
- Manque de transport scolaire après l'école (14)
- Trop long processus pour l'obtention des sommes d'argent (10)
  - Besoin d'une certaine pérennité (projets non récurrents)
  - Transmission de la demande en juin pour que le service débute au plus tard en octobre

Chez le personnel enseignant, les principales contraintes dans l'application du programme d'aide aux devoirs sont les suivantes :

- Problèmes avec les responsables de l'aide aux devoirs (AAD) (nombre insuffisant de bénévoles ou d'employés, difficulté à recruter des gens compétents, roulement de personnel, manque de formation du personnel, manque de fiabilité du personnel) (267)
- Problèmes de transport (élèves qui demeurent loin de l'école et qui ne peuvent donc rester après la classe, parents qui ne peuvent venir chercher leurs enfants, absence de service de garde pour s'occuper des élèves après l'AAD) (159)
- Déresponsabilisation des parents, manque de suivi de leur part (141)
- Nombre trop restreint de places, possibilité de rendre l'AAD accessible à tous les élèves ou groupes d'élèves trop grands par rapport au nombre d'intervenants disponibles (122)
- Problèmes de comportement (certains élèves qui perturbent les autres, trop de discipline à faire, manque d'encadrement, trop de groupes d'âge différents donc impatience des plus vieux par rapport aux plus jeunes) (88)
- Absence de flexibilité quant à la période choisie pour l'AAD (après les heures de classe, moments où les élèves ont d'autres activités parascolaires, moments où les élèves sont fatigués, obligation de rester après la classe considérée comme une punition) (78)
- Manque de motivation des élèves, absence de ces derniers (74)
- Programme fonctionnant bien, aucune contrainte ou élément problématique (72)
- Manque de ressources (ressources matérielles, comme des locaux et du matériel scolaire, et ressources financières) (68)

## Commentaires des parents

Les 161 présidents et présidentes des conseils d'établissement ayant répondu au sondage ont soit mentionné n'avoir reçu aucun commentaire des parents des élèves bénéficiant de l'aide aux devoirs (32 mentions), soit dit avoir reçu des commentaires positifs sans précision (31 mentions) au sujet du programme. Quelques-uns ont mentionné, entre autres, que le programme a un impact positif sur la réussite scolaire (7 mentions), qu'ils voudraient en profiter davantage (4 mentions) et que la réalisation des devoirs à l'école diminue les tensions à la maison (3 mentions).

## Commentaires et suggestions des répondants

Les présidents et présidentes des conseils d'établissement aimeraient, entre autres choses, que les écoles aient plus d'autonomie au regard de la gestion du programme (ex. : décentralisation des budgets) (11 mentions), que le programme soit maintenu (9 mentions), que plus d'aide soit offerte aux parents (7 mentions) et que les budgets soient augmentés (5 mentions).

Chez les représentants des commissions scolaires, les principales suggestions sont les suivantes :

- Donner plus de souplesse au programme (10)
  - Horaire
  - Milieu communautaire
- Offrir une meilleure formation aux parents (7)
- Étendre le projet au premier cycle du secondaire (5)
- Accélérer le processus de validation des projets (5)
- Opter pour un projet triennal (3)
- Permettre d'intégrer le service à l'horaire de l'élève (2)

Chez les directions d'école, les principales suggestions sont les suivantes :

- Le Ministère doit laisser la gestion du programme à la direction ou aux spécialistes de l'école, car ils connaissent le milieu mieux que quiconque. Il doit permettre plus de souplesse dans l'application du programme (64).
- Le programme d'aide aux devoirs doit continuer. Il fonctionne bien. Il s'agit d'un service essentiel. La latitude donnée aux écoles dans l'organisation du programme est appréciée (57).
- L'argent devrait être disponible dès le début de l'année scolaire (27).
- On devrait obtenir plus de ressources pour le programme (financières, humaines, matérielles) (25).
- On devrait offrir une formation pertinente aux intervenants, recruter des personnes qualifiées, disposer d'une banque de noms de personnes aptes à faire de l'aide aux devoirs. Le personnel enseignant ou d'anciens enseignants ou anciennes enseignantes devraient offrir ce service (24).
- Le Ministère doit tenir compte des différences entre les milieux (ruraux, défavorisés, urbains) et des différences entre les élèves (rythme d'apprentissage) (23).
- On souhaite une diminution de l'aspect bureaucratique du programme et un renouvellement automatique du programme chaque année (20).
- On aimerait que le programme soit offert à d'autres moments durant la journée (durant les heures de classe) (19).

- Le programme ne devrait pas forcer les écoles à collaborer avec le milieu communautaire (16).
- On souhaite favoriser la participation des parents (12).

Du côté du personnel enseignant, les principales suggestions sont les suivantes :

- Offrir une formation d'intervenant qualifié (gestion de classe, stratégies pédagogiques), avoir plus d'intervenants, avoir des intervenants qualifiés (personnel enseignant, retraités, orthopédagogues ou étudiants en enseignement), offrir une meilleure rémunération, disposer d'une banque de noms d'intervenants, favoriser une meilleure communication entre l'enseignant et l'intervenant (194)
- Continuer le programme, car on note une bonne satisfaction (amélioration de la motivation et des notes des élèves) (135)
- Diminuer le nombre d'élèves par enseignant, regrouper les élèves par cycle, cibler les élèves qui ont besoin de ce programme (85)
- Offrir le service plus souvent et à plus d'élèves (80)
- Sensibiliser les parents quant à leur rôle dans le parcours scolaire de leur enfant (organiser des réunions et des activités de suivi, favoriser la collaboration entre l'intervenant et les parents) (69)
- Obtenir plus de ressources (financières ou matérielles comme un transport après les heures de classe) (46)
- Favoriser le développement de compétences chez l'élève ou chez les parents (organisation du temps et du travail, autonomie, trucs pour les parents) (41)
- Toujours savoir à l'avance si le programme sera reconduit l'année suivante ou si le programme doit commencer plus tôt dans l'année (34)
- Offrir le service à un autre moment dans la journée (heure de dîner, heures de classe) (30)
- Laisser plus de marge de manœuvre aux écoles (utiliser l'argent selon les besoins, qui diffèrent selon les milieux) (23)
- Éliminer ce programme, utiliser les fonds autrement (fournir une aide en classe) (19)

#### FAITS SAILLANTS 4.4.4 – SATISFACTION DES ÉCOLES

Parmi les éléments proposés dans le questionnaire, l'élément le plus satisfaisant pour les directions d'école est le soutien reçu de la direction régionale lors de la demande. L'élément le moins satisfaisant est le délai entre la transmission du projet à la commission scolaire et la réception des sommes d'argent à l'école, 33 % des directions étant insatisfaites à cet égard.

**De l'avis de plusieurs répondants, les principales contraintes sont le manque de ressources qualifiées et le manque de transport scolaire après l'aide aux devoirs.**

De plus, les directions d'école de même que les présidents et présidentes des conseils d'établissement veulent plus d'autonomie au regard de la gestion du programme. Les commissions scolaires, pour leur part, souhaitent qu'une plus grande souplesse soit donnée au programme.

Le personnel enseignant ayant répondu au sondage souhaite que les intervenants aient une meilleure formation pour aider les élèves et que le nombre d'élèves par intervenant soit diminué.

## 4.5 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'efficacité du programme *Aide aux devoirs* a été mesurée essentiellement par le degré d'atteinte de ses objectifs selon les résultats obtenus. Les deux questions ayant servi à mesurer cet aspect sont les suivantes. Quels sont les résultats immédiats du programme (nombre d'élèves joints, nombre d'écoles participantes, nombre de projets, etc.)? Dans quelle mesure les objectifs du programme ont-ils été atteints?

### 4.5.1 QUELS SONT LES RÉSULTATS IMMÉDIATS DU PROGRAMME?

Chaque projet d'aide aux devoirs financé par le programme doit être décrit dans une fiche à transmettre aux commissions scolaires. Par la suite, chaque commission scolaire remet au Ministère un résumé de ses projets prévus pour l'année en cours. Pour l'élaboration de la présente section, ces fiches synthèses ont été utilisées, en plus de la documentation du programme fournie par la DGR. Depuis le début du programme en 2004-2005, plus de 48 M\$ ont été distribués dans les écoles du Québec pour l'aide aux devoirs. De 2004-2005 à 2005-2006, le montant attribué par le programme a doublé. Pour les deux dernières années évaluées, les commissions scolaires ont reçu en moyenne plus de 270 000 \$, soit environ 10 000 \$ par projet réalisé.

**Tableau 27**

#### Montants attribués par année

Projets répertoriés	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Montant total attribué	9 394 059 \$	19 605 622 \$	19 093 500 \$
Montant par région administrative (moyenne)	553 000 \$	1,15 M\$	1,1 M\$
Montant par commission scolaire (moyenne)	134 200 \$	280 000 \$	272 764 \$
Variation par commission scolaire	14 282 \$ à 744 000 \$	19 640 \$ à 1,5 M\$	30 400 à 1,5 M\$
Montant par projet (moyenne)	5 853 \$	9 759 \$	10 156 \$

Source : documentation du programme, DGR, MELS.

En 2005-2006, le nombre de projets par direction régionale du MELS a varié de 50 sur la Côte-Nord à 382 en Montérégie. En 2006-2007, le nombre de projets et le montant total versé ont légèrement diminué.

**Tableau 28****Nombre de projets et montant versé par direction régionale (DR)**

Projets par DR	2005-2006		2006-2007	
	N de projets	Montant versé	N de projets	Montant versé
01 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	141	1 019 827 \$	137	980 498 \$
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	98	807 484 \$	91	781 549 \$
03 Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	289	2 704 090 \$	281	2 660 187 \$
04 Mauricie et Centre-du-Québec	153	1 295 918 \$	155	1 287 804 \$
05 Estrie	113	984 016 \$	108	937 259 \$
06.1 Laval, Laurentides, Lanaudière	314	3 586 041 \$	286	3 520 655 \$
06.2 Montérégie	382	3 571 034 \$	329	3 431 654 \$
06.3 Montréal	326	3 881 782 \$	299	3 853 764 \$
07 Outaouais	85	991 337 \$	81	880 677 \$
08 Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	58	422 535 \$	61	418 550 \$
09 Côte-Nord	50	341 558 \$	52	340 903 \$
<b>Total</b>	<b>2009</b>	<b>19 605 622 \$</b>	<b>1880</b>	<b>19 093 500 \$</b>

Source : documentation du programme, MELS.

En 2006-2007, un total de 1839 écoles ont été impliquées dans un projet d'aide aux devoirs et plus de 145 000 élèves ont été touchés. Tout dépendant de l'ampleur des projets et du nombre d'élèves aidés (de 3 à 947 par projet), on peut dire que le coût moyen du service a varié de 2,49 \$ à 1835 \$ par élève en 2006-2007. En 2005-2006, le montant maximal par élève pouvait atteindre 2500 \$.

**Tableau 29****Données du programme extraites des fiches des projets**

Projets répertoriés	2005-2006	2006-2007
Nombre de projets	2009	1880
Coût par élève (variation par école)	De 2,90 \$ à 2497 \$	De 2,49 \$ à 1835 \$
Coût moyen par projet	9 759 \$	10 283 \$
Nombre total d'élèves touchés	142 444	145 245
Nombre d'élèves touchés par projet	De 2 à 791	De 3 à 947
Moyenne d'élèves par projet	71	106
Nombre total d'écoles participantes	1919	1839

\* Dans les fiches, certains ont indiqué le nombre d'élèves par semaine. Il s'agit donc d'une estimation minimale.

Source : fiches des projets et documentation du programme, MELS.

## 4.5.2 DANS QUELLE MESURE LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ONT-ILS ÉTÉ ATTEINTS?

Les objectifs visés par le programme, au nombre de trois, sont présentés ci-dessous. À ce stade-ci de l'implantation du programme, les répondants considèrent que les objectifs sont partiellement atteints.

### 1) Augmenter la motivation des élèves dans la réalisation de leurs travaux scolaires

La majorité du personnel enseignant (78 %) et les deux tiers des présidents et présidentes des conseils d'établissement jugent que les élèves font davantage leurs devoirs et leçons. La motivation des élèves s'avère toutefois plus difficile à mesurer. L'enquête nous informe qu'ils ne semblent pas démontrer beaucoup plus d'intérêt à l'égard de l'école ou de leurs devoirs et leçons.

### 2) Améliorer la qualité des rapports entre les parents et l'école

La moitié des enseignants et enseignantes communiquent de l'information sur le déroulement de l'aide aux devoirs aux parents des élèves qui en bénéficient, 30 % ne le font pas et 20 % ne savent pas. Les échanges avec les parents se font principalement au besoin (65 %) ou une fois par semaine ou plus (21 %).

### 3) Intéresser davantage la communauté à la réussite des jeunes

Moins de la moitié du personnel enseignant (46 %) a répondu *tout à fait* ou *en partie* à la question demandant si la communauté est intéressée davantage à la réussite des jeunes. Il est à noter que 56 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement et 78 % des directions d'école partagent cet avis.

## Principaux objectifs visés par les écoles

En plus de leur opinion quant à l'atteinte des objectifs, il a été demandé aux membres du personnel enseignant quels sont les deux principaux objectifs visés par le service d'aide aux devoirs de leur école. Les résultats sont les suivants :

1. Améliorer les méthodes de travail (22 % de l'ensemble des réponses)
2. Apporter un soutien à la lecture et à l'écriture (18 %)
3. Développer l'autonomie et les responsabilités (17 %)
4. Élaborer des stratégies d'apprentissage (14 %)
5. Agir sur la motivation des élèves (10 %)
6. Acquérir des contenus disciplinaires (9 %)
7. Apprendre la gestion du temps (6 %)

## Pertinence des objectifs

Dans l'enquête, il a été demandé aux responsables du programme dans les commissions scolaires de juger de la pertinence des objectifs du programme *Aide aux devoirs*. Les deux premiers objectifs sont jugés pertinents (*Augmenter la motivation des élèves dans la réalisation de leurs travaux scolaires* dans une proportion de 92 % et *Améliorer la qualité des rapports entre les parents et l'école* dans une proportion de 86 %). Le troisième objectif, *Intéresser davantage la communauté à la réussite des jeunes*, est jugé peu ou non pertinent par le tiers des répondants des commissions scolaires (32 %).

### FAITS SAILLANTS 4.5 – EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Depuis le début du programme en 2004-2005, plus de 48 M\$ ont été distribués dans les écoles primaires du Québec pour l'aide aux devoirs. Ces deux dernières années, les commissions scolaires ont reçu en moyenne plus de 270 000 \$, soit environ 10 000 \$ par projet réalisé.

En 2005-2006, le nombre de projets par direction régionale du MELS a varié de 50 sur la Côte-Nord à 382 en Montérégie. En 2006-2007, le nombre de projets et le montant total versé ont légèrement diminué.

En 2006-2007, un total de 1839 écoles ont été impliquées dans un projet d'aide aux devoirs et plus de 145 000 élèves ont été touchés.

À ce stade-ci de l'implantation du programme, les répondants considèrent que les objectifs sont partiellement atteints. Toutefois, les opinions diffèrent quant à l'atteinte des objectifs. En effet, les répondants reconnaissent que les élèves font davantage leurs devoirs. Toutefois, moins de la moitié du personnel enseignant (46 %) a répondu *tout à fait* ou *en partie* à la question demandant si la communauté est davantage intéressée à la réussite des jeunes. Il est à noter que 56 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement et 78 % des directions d'école partagent cet avis.

## 4.6 ÉVALUATION DES EFFETS DU PROGRAMME

L'évaluation des effets du programme a donné un aperçu des retombées de ses activités sur les élèves et de leurs répercussions sur les écoles primaires du Québec. De manière plus précise, les effets à court et à moyen terme ont été identifiés, et ce, principalement par la perception des groupes de répondants à l'enquête. Les effets à long terme n'ont pas été mesurés.

### 4.6.1 QUELS SONT LES EFFETS À COURT ET À MOYEN TERME DU PROGRAMME ?

#### Maintien plus grand de l'intérêt des jeunes envers l'école

Au regard du niveau d'intérêt des élèves envers l'école, les questions suivantes ont été posées au personnel enseignant, aux directions d'école de même qu'aux présidents et présidentes des conseils d'établissement.

Compte tenu de ce que vous observez, diriez-vous que vos élèves qui bénéficient de l'aide aux devoirs	Tout à fait ou en partie	Un peu ou pas du tout	Ne sais pas
démontrent plus d'intérêt envers l'école en général?			
Personnel enseignant	51 %	44 %	5 %
Conseils d'établissement	60 %	22 %	18 %
Directions d'école	72 %	24 %	4 %
démontrent plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons?			
Personnel enseignant	57 %	41 %	2 %
Conseils d'établissement	63 %	20 %	17 %
Directions d'école	75 %	22 %	2 %
font davantage leurs devoirs et leçons?			
Personnel enseignant	78 %	19 %	2 %
Conseils d'établissement	68 %	13 %	19 %

Source : enquête auprès du personnel enseignant, des présidents et présidentes des conseils d'établissement et des directions d'école, été 2007.

La majorité des enseignants et enseignantes ayant répondu au sondage (78 %) ont mentionné que les élèves qui bénéficient du programme font davantage leurs devoirs et leçons, ce qui représente un effet à court terme. Par contre, 51 % du personnel enseignant estime que les élèves ayant bénéficié du programme démontrent plus d'intérêt envers l'école en général, alors que 57 % trouve que les élèves démontrent plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons.

L'avis des présidents et présidentes des conseils d'établissement diffère légèrement. Un total de 68 % d'entre eux ont répondu *tout à fait* (26 %) ou *en partie* (42 %) à la question demandant si les élèves qui bénéficient du programme font davantage leurs devoirs et leçons. Par ailleurs, 60 % estiment que les élèves ayant bénéficié du programme démontrent plus d'intérêt envers l'école en général, alors que 63 % trouvent que les élèves démontrent plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons. Pour chaque énoncé, près d'un président ou d'une présidente de conseil d'établissement sur cinq n'a pas d'opinion sur la question.

Les directions d'école constituent le groupe de répondants le plus positif. Les trois quarts d'entre eux ont mentionné que les élèves ont plus d'intérêt envers l'école en général et à l'égard de leurs devoirs et leçons.

### Amélioration de la qualité des rapports entre les parents et l'école

En général, depuis la mise en place du programme, les répondants qualifient de *très bonne* ou *bonne* la communication entre les parents des élèves qui bénéficient du service et l'école. Plus précisément, environ la moitié du personnel enseignant estime que la communication entre les parents et l'école est *très bonne* ou *bonne*, tout comme 58 % des présidents et présidentes des conseils d'établissement. Les directions d'école sont, encore une fois, plus positives : 77 % jugent la communication *très bonne* ou *bonne*.

**Tableau 30****Degré de qualité de la communication entre l'école et les parents**

Groupes de répondants	Très bonne ou bonne	Moyenne	Faible ou très faible	Nulle	Ne sais pas
Personnel enseignant	51,5 %	23 %	15 %	2 %	8,5 %
Présidents et présidentes des conseils d'établissement	58 %	12 %	10 %	2 %	19 %
Directions d'école	77 %	16 %	5 %	1 %	19 %

Source : enquête auprès du personnel enseignant, des présidents et présidentes des conseils d'établissement et des directions d'école, été 2007.

**Implication de la communauté auprès des élèves du primaire**

De l'avis des directions, 34 % des écoles bénéficiaient de l'implication d'organismes communautaires, alors que les deux tiers n'en avaient pas. Dans les régions de Montréal et de la Côte-Nord, 60 % des écoles bénéficiaient de l'implication d'organismes communautaires, alors que les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'en bénéficiaient pas dans des proportions respectives de 92 % et de 89 %. Parmi tous ceux qui en bénéficiaient, la plupart (80 %) n'avaient accès qu'à un seul organisme (données non présentées).

Pour ce qui est de la perception des répondants à l'égard de l'intérêt de la communauté, les avis sont assez partagés. Moins de la moitié des enseignants et enseignantes sont d'avis que leur communauté (famille, partenaires, organismes) démontre davantage d'intérêt à l'égard de la réussite des jeunes (46 %) et des élèves ayant des difficultés scolaires (44 %). L'avis des présidents et présidentes des conseils d'établissement est plus positif, bien qu'une personne sur cinq n'ait pas d'opinion sur le sujet. Les directions d'école sont encore plus nombreuses (78 %) à percevoir l'intérêt de la communauté, malgré le fait qu'elles bénéficient peu du soutien d'organismes communautaires.

Depuis la mise en place de l'aide aux devoirs dans votre école, diriez-vous que votre communauté (famille, partenaires, organismes) démontre davantage d'intérêt à l'égard	Tout à fait ou en partie	Un peu ou pas du tout	Ne sais pas
de la réussite des jeunes ?			
Personnel enseignant	46 %	38 %	16 %
Conseils d'établissement	56 %	25 %	19 %
Directions d'école	78 %	20 %	2 %
des élèves ayant des difficultés scolaires ?			
Personnel enseignant	44 %	39 %	17 %
Conseils d'établissement	55 %	25 %	20 %
Directions d'école	77 %	21 %	2 %

Source : enquête auprès du personnel enseignant, des présidents des conseils d'établissement et des directions d'école, été 2007.

## Autres effets perçus

Seulement le tiers du personnel enseignant estime que les élèves ont une meilleure attention en classe. Par contre, de l'avis du personnel enseignant (60 %) et des directions d'école (81 %), les élèves sont plus positifs par rapport à leur propre réussite scolaire.

Compte tenu de ce que vous observez, diriez-vous que vos élèves qui bénéficient de l'aide aux devoirs	Tout à fait ou en partie	Un peu ou pas du tout	Ne sais pas
sont plus positifs par rapport à leur propre réussite scolaire ?			
Personnel enseignant	60 %	37 %	3 %
Directions d'école	81 %	17 %	2 %
ont une meilleure attention en classe ?			
Personnel enseignant	33 %	60 %	7 %

Source : enquête auprès du personnel enseignant et des directions d'école, été 2007.

Les trois quarts des membres du personnel enseignant estiment que **l'aide aux devoirs au primaire est une bonne façon de contrer le décrochage et les retards scolaires des élèves**, soit *tout à fait* (37 %) ou *en partie* (39 %). Chez les représentants des commissions scolaires, 84 % des répondants sont du même avis que le personnel enseignant. Voici quelques explications des directions d'école et des représentants des commissions scolaires à ce sujet.

Directions d'école :

- L'aide aux devoirs est un bon moyen de contrer le décrochage ou les retards scolaires (cela donne des stratégies, contribue à la réussite et constitue un bon moyen de prévention et de motivation) (85).
- L'aide aux devoirs doit être combinée à d'autres services et actions (instrumenter et soutenir les parents, soutenir les efforts des parents et de l'élève) (60).
- L'aide aux devoirs est utile pour les élèves qui n'ont pas la possibilité de se faire aider à la maison (manque de compétences des parents, désengagement des parents dans le parcours scolaire de l'enfant, incapacité des parents à aider l'enfant, parents allophones ou de milieux défavorisés) (37).
- L'aide aux devoirs n'est pas suffisante pour contrer le décrochage ou les retards scolaires (phénomène trop complexe, bénévoles sans formation en pédagogie, enveloppes budgétaires pas assez flexibles, manque de fonds, nombre insuffisant d'élèves qui bénéficient du service, surcharge de travail pour les écoles et les intervenants, manque de temps, de locaux et de ressources humaines) (35).
- L'aide aux devoirs crée une déresponsabilisation des parents dans le cheminement scolaire de l'enfant. L'accent doit être mis sur une plus grande responsabilisation des parents (22).

Représentants des commissions scolaires :

- On doit fournir une structure aux élèves qui n'en ont pas à la maison et dont les parents sont incapables de les aider (11).

- L'aide aux devoirs fait partie d'un ensemble de moyens, car d'autres mesures sont aussi efficaces (lecture, soutien par des professionnels, relation avec le personnel enseignant, milieu défavorisé, etc.) (9).
- L'aide aux devoirs favorise l'augmentation de l'estime de soi et de la persévérance ainsi que le sentiment d'appartenance et de compétence (8).
- L'aide aux devoirs permet l'acquisition de stratégies, le développement et la consolidation de compétences de même que la complémentarité des apprentissages (7).
- La réussite favorise l'augmentation de la motivation des élèves (5).
- Il est important de développer les habiletés parentales (5).

Ainsi qu'il est mentionné dans la section portant sur la réponse aux besoins des parents (section 4.3.1), les répondants au sondage ont noté une déresponsabilisation des parents à l'égard des devoirs et leçons, ce qui est un effet négatif du programme.

#### FAITS SAILLANTS 4.6 – EFFETS DU PROGRAMME

La majorité des membres du personnel enseignant ont mentionné que les élèves qui bénéficient du programme font davantage leurs devoirs et leçons. Par contre, 51 % estiment que les élèves ayant bénéficié du programme démontrent plus d'intérêt envers l'école en général, alors que 57 % trouvent que les élèves démontrent plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons.

Environ la moitié du personnel enseignant estime que la communication entre les parents et l'école est *très bonne* ou *bonne*.

Selon l'enquête auprès des directions d'école, **seulement le tiers des écoles bénéficiaient de l'implication d'organismes communautaires**, alors que les deux tiers n'en avaient pas. Parmi tous ceux qui en bénéficiaient, la plupart (80 %) n'avaient accès qu'à un seul organisme.

De grandes variations sont notables d'une région à l'autre. Dans les régions de Montréal et de la Côte-Nord, 60 % des écoles bénéficiaient de l'implication d'organismes communautaires, alors que les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'en bénéficiaient pas dans des proportions respectives de 92 % et de 89 %.

Un peu moins de la moitié du personnel enseignant est d'avis que la communauté (famille, partenaires, organismes) démontre davantage d'intérêt pour la réussite des jeunes et les élèves ayant des difficultés scolaires. L'avis des présidents et présidentes des conseils d'établissement est plus positif, bien qu'une personne sur cinq n'ait pas d'opinion sur le sujet. Les directions d'école sont encore plus nombreuses (78 %) à percevoir l'intérêt de la communauté, malgré le fait qu'elles bénéficient peu du soutien d'organismes communautaires.

Les trois quarts des enseignants et enseignantes et 84 % des responsables dans les commissions scolaires estiment que l'aide aux devoirs au primaire est une bonne façon de contrer **le décrochage et les retards scolaires** des élèves. Par contre, ainsi qu'il est mentionné dans la section portant sur la réponse aux besoins des parents (section 4.3.1), les répondants ont noté une **déresponsabilisation des parents à l'égard des devoirs et leçons**, ce qui est un effet négatif du programme.

---

## CONCLUSION

---

En trois années, soit de 2004-2005 à 2006-2007, le programme *Aide aux devoirs* a réussi à joindre la grande majorité des écoles primaires du Québec. On estime qu'en moyenne, dans les écoles, de 15 à 18 % des élèves ont bénéficié de ce service. On note toutefois que la demande est plus grande que ce que les écoles peuvent offrir. En effet, près d'une direction d'école sur deux a mentionné devoir faire un choix parmi l'ensemble des élèves nécessitant de l'aide aux devoirs. L'une des principales raisons expliquant cet écart est le manque important de ressources qualifiées aptes à aider les élèves dans leurs devoirs et leçons.

Un autre problème, plus technique mais tout aussi fondamental, est que les élèves n'ont pas accès au transport scolaire après l'aide aux devoirs. Cette contrainte semble encore plus importante dans les milieux ruraux, où les élèves habitent souvent loin de leur école.

La principale clientèle ciblée et jointe par le programme est constituée des élèves du primaire ayant des difficultés d'apprentissage. Les services offerts, dans plusieurs cas, sont donc assez spécialisés et offerts à des petits groupes d'élèves. Un peu plus de la moitié des écoles offrent effectivement un encadrement de trois à six élèves par intervenant.

### **Implication du milieu communautaire**

Le programme comporte un certain nombre de critères, dont l'un est de faire appel à une contribution de la communauté (famille, bénévoles, retraités, organismes communautaires, etc.). Plus de la moitié des directions d'école consultées jugent que ce critère est peu ou non pertinent et, de surcroît, peu réalisable. En effet, les deux tiers des écoles consultées ne bénéficiaient pas de l'appui d'un organisme communautaire, alors qu'à peine plus de la moitié des écoles avaient le soutien d'au moins un étudiant, un parent ou un bénévole. Plusieurs ont mentionné, d'une part, qu'il était difficile de recruter des ressources de qualité pour une heure par jour et, d'autre part, que les étudiants des milieux collégial et universitaire n'étaient pas toujours accessibles géographiquement.

On constate d'ailleurs que la principale dépense des écoles au regard du programme est le paiement du salaire des intervenants. Dans la plupart des cas, la subvention du MELS est le seul budget attribué à l'aide aux devoirs dans les écoles.

Sur le plan des ressources humaines, plus de la moitié des écoles consultées font appel à des enseignants ou enseignantes pour l'aide aux devoirs. En moyenne, d'après l'enquête, on trouve près de sept intervenants par école, toutes catégories confondues.

## Résultats du programme

Depuis le début du programme, en 2004-2005, plus de 48 M\$ ont été distribués dans les écoles primaires du Québec afin d'offrir de l'aide aux devoirs aux élèves. Ces deux dernières années, les commissions scolaires ont reçu en moyenne plus de 270 000 \$, soit environ 10 000 \$ par projet réalisé.

Le personnel enseignant ayant répondu au sondage a affirmé en majorité que les élèves qui bénéficient du programme font davantage leurs devoirs et leçons. Cela semble être l'effet le plus marquant du programme sur les élèves ; ceux-ci semblent peu nombreux à démontrer plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons et de l'école en général.

Par ailleurs, moins de la moitié du personnel enseignant est d'avis que la communauté démontre davantage d'intérêt pour la réussite des jeunes et des élèves ayant des difficultés d'apprentissage depuis la mise en place du programme.

La grande majorité du personnel enseignant et des responsables du programme dans les commissions scolaires estiment que l'aide aux devoirs au primaire est une bonne façon de contrer le décrochage et les retards scolaires.

L'un des seuls effets négatifs perçus par les personnes impliquées dans les projets est la possibilité de déresponsabiliser les parents à l'égard des travaux scolaires de leurs enfants. En effet, la prise en charge (en grande partie) des devoirs et leçons par l'école fait en sorte que les parents peuvent présumer que les travaux seront faits. Ce constat dénature en partie le rôle des devoirs et leçons, qui est de donner une rétroaction aux parents par rapport aux apprentissages réalisés durant la journée de classe. Plusieurs parents aimeraient d'ailleurs avoir un meilleur suivi de la progression de leur enfant.

Somme toute, le programme est perçu de manière positive par les différents groupes d'intervenants auprès des élèves. Il fournit un soutien spécifique et adapté principalement aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Documents papier

Documentation fournie par la Direction générale des régions du MELS.

Documentation fournie par la Coordination des services complémentaires de la Direction générale de la formation des jeunes du MELS.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT,  
*Indicateurs de l'éducation*, 2007.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT,  
*Statistiques de l'éducation*, 2005.

### Documents électroniques

Description du programme sur le site Internet du MELS :  
[www.mels.gouv.qc.ca/lancement/aideDevoir/](http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/aideDevoir/)

### Autres services d'aide aux devoirs

[www.cliniquedelecture.com](http://www.cliniquedelecture.com)

[www.jereussis.com](http://www.jereussis.com)

[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)

[www.successcolaire.ca](http://www.successcolaire.ca)

[www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)